



LE GUIDE COMPLET DU SOMMET DE RIGA





TABLE DES MATIÈRES

I. UNE SYNTHÈSE DU SOMMET

Principaux résultats du Sommet de Riga	4
• DÉCLARATION DU SOMMET DE RIGA	6
• DIRECTIVE POLITIQUE GLOBALE	19

II. LES TROIS PILIERS

1. OPÉRATIONS ET MISSIONS

1.1. L'emporter en Afghanistan	26
1.2. La poursuite de la présence au Kosovo	31
1.3. L'opération <i>Active Endeavour</i>	34
1.4. La mission OTAN de formation en Iraq	35
1.5. Soutenir la mission de l'Union africaine au Soudan	39

2. CAPACITÉS

2.1. La Force de réaction de l'OTAN entièrement opérationnelle	42
2.2. La transformation militaire	46

3. PARTENARIATS

3.1. Accueillir de nouveaux partenaires	50
3.2. Un signal clair au sujet de l'élargissement	56
3.3. Les relations OTAN-Russie	57
3.4. Les relations OTAN-Ukraine	61
3.5. Les relations avec les pays de contact	64
3.6. L'Initiative de formation OTAN	64

Note : Les références faites dans le présent document à l'ex-République yougoslave de Macédoine, sont assorties d'un astérisque () renvoyant à la note de bas de page suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel. »*

I. UNE SYNTHÈSE DU SOMMET

Principaux résultats du Sommet de Riga

Le Sommet de Riga, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2006, a été pour l'OTAN un événement important. Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN se sont réunis pour la huitième fois depuis la fin de la Guerre froide et pour la première fois dans la capitale d'un pays appartenant à la dernière vague d'adhésion. Comme l'a déclaré M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, « Rien ne pourrait démontrer plus clairement l'évolution positive de l'Europe que le fait que ce sommet se tienne ici, dans une Lettonie démocratique, dans une Lettonie libre ».

Le sommet s'est déroulé pendant une période d'activité intense pour l'OTAN. Le programme de l'Alliance est axé sur les opérations, les capacités et les partenariats - les trois piliers du sommet.

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la mission de l'OTAN en Afghanistan et ont appelé la communauté internationale à s'investir davantage. Ils ont réitéré leur engagement en faveur des autres opérations de l'OTAN, notamment au Kosovo. Ils ont pris des mesures visant à améliorer encore les capacités militaires de l'Alliance, notamment en déclarant opérationnelle la force de réaction de l'OTAN, et ils ont entériné des initiatives ayant pour objet d'approfondir et de développer les relations avec les partenaires. La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ont été invités à adhérer au Partenariat pour la paix et les dirigeants des pays de l'Alliance ont confirmé que l'OTAN avait l'intention de lancer de nouvelles invitations à l'adresse des pays qui satisferont aux normes de l'OTAN. Ces initiatives ont montré que l'Alliance était capable de s'adapter pour relever les nouveaux défis de sécurité du XXI^e siècle.

À Riga, les dirigeants des pays de l'OTAN ont également entériné la Directive politique globale, document d'orientation majeur qui définit, pour les dix prochaines années et au-delà, les priorités de l'Alliance applicables à l'ensemble des questions de capacités, disciplines de planification et activités de renseignement. La Directive, qui étaye le Concept stratégique de l'Alliance de 1999, prévoit que, dans un avenir proche, les principales menaces auxquelles l'Alliance devra faire face seront le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que l'instabilité provoquée par les États faillis ou en déliquescence, les crises régionales, le détournement des nouvelles technologies et la rupture des approvisionnements en ressources essentielles.

Dans ce contexte, la Directive définit les types d'opérations que l'Alliance devra être en mesure de mener et les types de capacités dont elle aura besoin : les forces de l'OTAN doivent demeurer équilibrées, souples et adaptables, elles doivent pouvoir exécuter la gamme complète des missions, depuis les missions de faible intensité jusqu'aux missions de forte intensité. La Directive ajoute aussi que l'OTAN devra probablement mener des opérations de moindre ampleur, plus nombreuses et plus diverses.

La Déclaration du Sommet de Riga précise que les pays de l'Alliance entendent continuer de fournir, individuellement et collectivement, les ressources nécessaires qui permettront à l'OTAN de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Elle a donc demandé aux pays membres dont les dépenses de défense sont en diminution d'accroître leurs dépenses en termes réels.

En Lettonie, les dirigeants des pays de l'OTAN ont réaffirmé le caractère indispensable du lien entre l'Amérique du Nord et l'Europe et ont rappelé leur engagement en faveur de la poursuite de la transformation de l'Alliance. La déclaration du Sommet conclut : « Les décisions que nous avons prises ensemble, de même que les travaux dont nous avons demandé l'exécution, montrent que l'Alliance s'adapte à l'environnement de sécurité du XXI^e siècle, par ses opérations, par la transformation de ses capacités de défense et par l'approfondissement de ses engagements avec des pays de la région euro-atlantique et au-delà, ainsi que par la poursuite de sa réforme interne. Ces efforts renforceront notre mission en Afghanistan et l'aptitude de l'Alliance à relever de nouveaux défis. Nous nous réunirons la prochaine fois au printemps 2008 pour évaluer les progrès et donner de nouvelles orientations pour la transformation de l'OTAN, y compris notre processus d'élargissement. »

DÉCLARATION DU SOMMET DE RIGA

publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Riga

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord, réaffirmons aujourd'hui à Riga notre détermination à relever les défis de sécurité du XXI^e siècle et à défendre nos populations et nos valeurs communes, tout en conservant comme finalité première de notre Alliance une défense collective forte. Nos vingt-six pays sont unis dans la démocratie, les libertés individuelles et la primauté du droit, et ils sont fidèles aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.
2. Le principe de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés est fondamental, et notre solidarité nous donne la force de relever ensemble de nouveaux défis. Dans l'environnement de sécurité en pleine mutation qui est celui d'aujourd'hui, nous sommes confrontés à des menaces complexes, et parfois liées entre elles, comme le terrorisme, qui prend de plus en plus des dimensions mondiales et dont les effets sont de plus en plus meurtriers, et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que les défis qui découlent de l'instabilité due aux États faillis ou en déliquescence. Le rôle vital de l'OTAN en tant que forum essentiel de consultation sur la sécurité entre les Alliés nord-américains et européens n'en a que plus de prix. Cela souligne l'importance de l'action commune face à ces menaces, y compris dans nos opérations de réponse aux crises sous mandat de l'ONU. Cela montre aussi toute l'importance que revêt la poursuite de la transformation des capacités et des relations de l'Alliance, qui porte notamment sur les opérations et missions, un investissement conséquent dans des capacités renforcées, et une coopération plus étroite avec nos partenaires, avec d'autres pays et avec d'autres organisations. Nous avons aujourd'hui entériné notre Directive politique globale, qui fournit un cadre et des orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN, en définissant, pour les dix à quinze prochaines années, les priorités applicables à l'ensemble des questions de capacités, disciplines de planification et activités de renseignement de l'Alliance.
3. De l'Afghanistan aux Balkans et de la Méditerranée au Darfour, dans le cadre de six missions et opérations très difficiles dans trois régions géographiques, nous faisons progresser la paix et la sécurité et nous sommes côte à côte avec ceux qui défendent nos valeurs communes de démocratie et de liberté, telles qu'elles sont inscrites dans le Traité de Washington. Nous travaillons en étroite coopération avec nos partenaires et d'autres pays dans ces entreprises. Nous rendons hommage au professionnalisme et au sens du devoir des quelque cinquante mille femmes et hommes de pays alliés et d'autres pays qui œuvrent à ces tâches et nous exprimons notre profonde sympathie aux familles et aux proches de ceux qui ont été blessés ou qui ont donné leur vie.
4. Nous soutenons le gouvernement du président Karzaï et le peuple afghan, qui cherchent à fonder une société stable, démocratique et prospère, libérée du terrorisme, des stupéfiants et de la peur, assurant sa propre sécurité et en paix avec ses voisins. Les

Afghans ont accompli beaucoup ces cinq dernières années. Des institutions démocratiquement élues sont en place et, avec la mise en œuvre de stratégies nationales de reconstruction et de développement, des millions de personnes voient leur vie améliorée. Nous envisageons un rôle de soutien dans la durée pour aider les autorités afghanes, en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

5. Contribuer à la paix et à la stabilité en Afghanistan est la priorité essentielle de l'OTAN. En coopération avec les forces de sécurité nationales afghanes et en coordination avec d'autres acteurs internationaux, nous continuerons d'aider les autorités afghanes à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité, de stabilité et de reconstruction dans tout le pays grâce à la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN sous mandat des Nations Unies, dans le respect du droit international et en déployant tous nos efforts pour éviter qu'il soit porté préjudice à la population civile. Nous réaffirmons la grande solidarité de notre Alliance, et nous nous engageons à faire en sorte que la FIAS dispose des forces, des ressources et de la souplesse nécessaires pour que la mission continue d'être un succès. En outre, le gouvernement afghan et l'OTAN œuvrent ensemble à l'établissement d'institutions de défense placées sous contrôle démocratique. Nous sommes convenus aujourd'hui d'accroître notre soutien à la formation et à la poursuite du développement de l'armée nationale afghane, et avons décidé d'apporter des contributions nationales plus importantes à l'entraînement de la police nationale afghane. Nous nous félicitons de la contribution que des partenaires et d'autres pays continuent d'apporter à la FIAS et nous encourageons tous les membres de la communauté internationale à contribuer à cet effort essentiel.
6. Il ne saurait y avoir de sécurité en Afghanistan sans développement, ni de développement sans sécurité. Dans le Pacte pour l'Afghanistan, conclu avec la communauté internationale en début d'année, le peuple afghan a défini ses objectifs dans les domaines de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement. De plus en plus, les équipes de reconstruction provinciales sont à la pointe des efforts de l'OTAN, soutenues par des forces militaires capables d'assurer la sécurité et la stabilité nécessaires pour favoriser les activités civiles. Guidés par le principe de l'appropriation par la population locale, nos pays soutiendront la stratégie nationale de développement du gouvernement afghan et les efforts de ce dernier pour mettre en place une capacité civile et développer ses institutions. Nous encourageons d'autres pays et organisations internationales, notamment les Nations Unies et la Banque mondiale, à faire de même. L'OTAN jouera pleinement son rôle mais ne saurait assumer la charge à elle seule. Nous nous félicitons des efforts des pays donateurs, de l'Union européenne (UE) et d'autres organisations internationales visant à accroître leur soutien. Nous nous félicitons aussi des mesures déjà prises par la communauté internationale pour améliorer la coordination des activités civiles et militaires, y compris le dialogue entre les capitales et les organisations internationales, et nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre dans cette voie. Nous encourageons les Nations Unies à assumer un rôle prépondérant à cet égard à l'appui du gouvernement afghan.

7. Nous soutenons le gouvernement afghan dans l'action qu'il mène pour exercer son autorité de manière résolue, y compris jusque dans les provinces, en renforçant l'état de droit, en agissant de manière énergique contre la corruption et en prenant des mesures fermes contre le trafic de stupéfiants. Nous reconnaissons également la nécessité de désorganiser les réseaux qui assurent le financement, l'approvisionnement et l'équipement des terroristes qui menacent le gouvernement et la population de l'Afghanistan. Nous reconnaissons le lien entre les stupéfiants et les insurgés en Afghanistan et nous continuerons de soutenir le gouvernement afghan dans sa lutte antidrogue, dans le cadre du mandat de la FIAS.
8. Nous appelons tous les voisins de l'Afghanistan à soutenir par une action résolue les efforts du gouvernement afghan pour faire de ce pays un État stable et démocratique, à l'intérieur de frontières sûres. Nous encourageons en particulier une coopération étroite entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'OTAN, notamment dans le cadre de la Commission tripartite.
9. Au Kosovo, une solide présence de la KFOR sous mandat de l'ONU a été essentielle pour aider à maintenir la sécurité et pour promouvoir le processus politique. L'OTAN restera prête à réagir rapidement si les conditions de sûreté et de sécurité venaient à être menacées. Nous jouerons notre rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement et coopérerons étroitement avec la population du Kosovo, l'UE et d'autres acteurs internationaux pour promouvoir la stabilité et aider à la mise en place au Kosovo d'un système de sécurité sous contrôle démocratique, représentatif sur le plan ethnique et dont la légitimité soit reconnue sur l'ensemble du territoire. Nous attachons une grande importance à l'application des normes, en particulier pour ce qui concerne la sauvegarde des droits des minorités et des communautés et la protection des sites historiques et religieux, ainsi qu'à la lutte contre la criminalité et la corruption. Nous soutenons sans réserve l'envoyé spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtisaari, dans ses efforts pour faire aboutir le processus, et nous appelons toutes les parties à travailler avec lui de manière constructive, à faire preuve de souplesse dans le processus, à respecter les normes approuvées sur le plan international et à participer aux institutions locales. Cela devrait aboutir à un règlement qui améliore la stabilité en Europe du Sud-Est, renforce les perspectives d'intégration de l'ensemble de la région dans les institutions euro-atlantiques et soit acceptable pour le peuple du Kosovo. Comme en Afghanistan, la réussite au Kosovo dépendra d'un effort concerté. Par conséquent, l'action de l'OTAN pour créer un environnement sûr continuera d'être coordonnée avec les activités de l'ONU, de l'UE et de l'OSCE visant à instaurer une bonne gouvernance et à soutenir les réformes.
10. L'expérience acquise en Afghanistan et au Kosovo montre que les défis d'aujourd'hui demandent de la part de la communauté internationale une approche globale mettant en œuvre une vaste gamme d'instruments civils et militaires, dans le plein respect du mandat et de l'autonomie de décision de tous les acteurs, et fournit des précédents pour cette approche. C'est pourquoi, tout en reconnaissant que l'OTAN n'a pas besoin de développer des capacités destinées strictement à des fins civiles, nous avons aujourd'hui

chargé le Conseil en session permanente d'établir, pour les réunions des Ministres des affaires étrangères d'avril 2007 et des Ministres de la défense de juin 2007, des propositions pragmatiques pour une application plus cohérente des instruments de gestion des crises propres à l'OTAN et pour une amélioration de la coopération pratique à tous les niveaux, avec les partenaires, l'ONU et d'autres organisations internationales compétentes, les organisations non gouvernementales et les acteurs locaux, dans la planification et la conduite des opérations en cours et des opérations futures en tant que de besoin. Ces propositions devraient tenir compte des enseignements qui se dégagent et prévoir des options souples pour l'adaptation des procédures de planification militaire et politique à l'OTAN en vue de renforcer l'interface civilo-militaire.

11. La politique de l'OTAN en matière de partenariats, de dialogue et de coopération est essentielle à la réalisation de l'objectif et des tâches de l'Alliance. Elle a favorisé l'établissement de relations solides avec les pays du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), du Dialogue méditerranéen (DM) et de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), ainsi qu'avec les pays de contact. Les partenariats de l'OTAN, dont l'utilité ne se dément pas, contribuent à la stabilité et à la sécurité dans l'ensemble de la région euro-atlantique et au-delà. Les missions et opérations de l'OTAN ont également démontré l'importance politique et opérationnelle de ces relations: dix-huit pays extérieurs à l'Alliance fournissent des forces et apportent un soutien pour nos opérations et missions, et d'autres se sont dits intéressés par une coopération plus étroite avec l'OTAN.
12. Dans cet esprit, nous chargeons le Conseil en session permanente de poursuivre le développement de cette politique, et en particulier:
 - d'exploiter pleinement les potentialités politiques et pratiques des programmes de coopération existants de l'OTAN - CPEA/Partenariat pour la paix (PPP), DM et ICI - et de ses relations avec les pays de contact, conformément aux décisions du Sommet d'Istanbul ;
 - de donner une plus grande pertinence opérationnelle aux relations avec les pays non membres de l'OTAN, y compris les pays de contact intéressés, et en particulier de renforcer l'aptitude de l'OTAN à travailler avec ceux des contributeurs actuels et potentiels à ses opérations et missions qui partagent nos intérêts et nos valeurs ;
 - de rendre l'OTAN mieux à même de fournir des avis pratiques et une assistance s'agissant d'aspects de la réforme liés à la défense et à la sécurité dans les pays et les régions où elle est engagée.
13. Ensemble, nous poursuivrons ces objectifs, sous réserve de décisions du Conseil de l'Atlantique Nord:
 - en procédant, avec les pays du PPP, à des consultations plus ciblées et reflétant mieux les priorités, y compris par l'adaptation du processus du CPEA et par une

utilisation complète des différentes configurations de l'interaction de l'OTAN avec les Partenaires, comme cela est prévu dans le Document de base du CPEA et comme il en a été convenu aux Sommets de Prague et d'Istanbul ;

- en permettant à l'Alliance de tenir des réunions ad hoc, en fonction des événements, avec les pays qui contribuent à nos opérations et nos missions, ou qui les soutiennent, sur les plans politique, militaire ou autre, ainsi qu'avec les pays qui sont des contributeurs potentiels, compte tenu des intérêts qu'ils ont spécifiquement dans des régions où l'OTAN est engagée. Cela se fera par l'adoption de configurations souples en vue de la tenue de réunions de consultation des Alliés avec un ou plusieurs partenaires intéressés (membres du CPEA, pays du DM ou de l'ICI) et/ou les pays de contact intéressés, selon les principes de l'inclusivité, de la transparence et de l'autodifférenciation ;
 - en renforçant la capacité de l'OTAN à travailler efficacement avec divers pays en ouvrant, au cas par cas, à nos partenaires du DM et de l'ICI, ainsi qu'aux pays de contact intéressés, l'examen de certains des outils de partenariat actuellement à la disposition des pays du CPEA.
14. Nous continuerons de suivre de près la manière dont tous les Partenaires tiennent leurs engagements s'agissant des valeurs et des principes qu'ils ont adoptés en adhérant au CPEA et au PPP. Nous rappelons le droit qu'a tout Partenaire de solliciter la tenue de consultations avec l'Alliance. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays ayant souscrit à un plan d'action individuel pour le Partenariat et les encourageons à poursuivre leurs réformes. Nous saluons les initiatives visant à renforcer la coopération, la sécurité et la stabilité dans la région de la mer Noire et nous continuerons de soutenir les efforts régionaux à cette fin.
 15. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en place du cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen approuvé au Sommet d'Istanbul, et nous y restons attachés, y compris au travers des décisions que nous avons prises aujourd'hui.
 16. Nous comptons aussi appliquer l'approche pragmatique nouvelle que nous avons adoptée aujourd'hui pour renforcer notre relation avec les pays du DM et de l'ICI ainsi qu'avec les pays de contact intéressés.
 17. Depuis le Sommet d'Istanbul, les compétences de l'OTAN en matière de formation se sont encore développées tandis que notre partenariat avec les pays de la région du Moyen-Orient élargi a mûri et a gagné en importance pour les opérations et les missions de l'OTAN. C'est pourquoi nous avons lancé aujourd'hui l'initiative OTAN de coopération en matière de formation pour la modernisation des structures de défense et la formation des forces de sécurité. L'Alliance se tient prête à partager ses compétences en matière de formation, dans un esprit de coappropriation et en tenant compte des ressources disponibles, avec les partenaires de la région du Moyen-Orient élargi qui prennent part au DM ou à l'ICI. Par une approche évolutive et progressive fondée sur

les structures et programmes existants, nous allons mettre en place au profit de nos partenaires et des pays de l'OTAN un réseau d'activités OTAN de formation qui s'étend. Une première phase consistera à élargir la participation de ces partenaires dans le cadre des programmes OTAN pertinents d'entraînement et de formation, des activités de partenariat et des installations d'entraînement des Alliés d'une manière qui réponde aux besoins des Alliés et des partenaires, ainsi qu'à établir un département du Moyen-Orient au Collège de défense de l'OTAN. Dans une deuxième phase, l'OTAN pourrait envisager de soutenir la création d'un centre de coopération pour la sécurité dans la région, qui appartiendrait aux pays du DM et de l'ICI, avec un financement régional et une aide de l'OTAN. Une décision sur la contribution à la création d'un centre ainsi soutenu par l'OTAN serait fondée sur des considérations politiques générales, sur un travail préparatoire approprié au niveau de l'Alliance et avec les partenaires, et sur l'expérience acquise, à tous égards, lors de la première phase. Diverses sources de financement, y compris un financement volontaire, par exemple les fonds d'affectation spéciale, seront envisagées. Nous escomptons que cette initiative sera mise en œuvre en temps utile, en concertation étroite avec nos partenaires.

18. Tous les Alliés continuent de contribuer à la mission de l'OTAN en Iraq qui, conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, soutient les forces de sécurité iraqiennes en assurant leur formation, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, en complétant leur équipement, ou en alimentant des fonds d'affectation spéciale. Notre mission de formation porte témoignage de notre soutien au peuple iraqien et à son gouvernement, ainsi que de notre attachement à la stabilité, au développement démocratique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. En réponse à une demande du Premier ministre iraqien, nous avons demandé aux autorités militaires de l'OTAN de définir des options concernant la fourniture d'un soutien additionnel aux forces de sécurité iraqiennes, sous la forme de formations spécialisées, dans la mesure où des compétences militaires sont requises, dans le cadre du mandat de la mission OTAN de formation en Iraq. Nous montrons ainsi que nous restons déterminés à aider l'Iraq à mettre en place des forces de sécurité multiethniques efficaces dans la durée.
19. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des combats au Darfour et par la dégradation de la situation humanitaire, et nous appelons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Nous nous inquiétons des incidences du conflit au niveau régional. Nous nous félicitons des conclusions de la réunion tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba en vue d'une mission de maintien de la paix menée conjointement par l'Union africaine (UA) et les Nations Unies et nous exhortons le gouvernement soudanais à les appliquer. L'OTAN continue d'apporter un soutien à la mission menée actuellement par l'UA et est disposée, après consultation avec l'UA et accord de celle-ci, à élargir ce soutien. L'Alliance est attachée à une coordination continue avec tous les acteurs concernés, en particulier l'UA, l'ONU et l'UE, y compris au sujet d'un éventuel soutien à une mission de suivi sous la forme de moyens de transport aérien et de formations.

20. Nous condamnons avec force le terrorisme, quelles qu'en soient les motivations ou les manifestations, et nous le combattons ensemble aussi longtemps qu'il le faudra, conformément au droit international et aux principes des Nations Unies. L'Alliance continue d'offrir une dimension transatlantique essentielle à la réponse au terrorisme. L'opération *Active Endeavour*, notre opération maritime en Méditerranée, continue d'apporter une contribution importante à la lutte contre le terrorisme, et nous nous réjouissons du soutien offert par des pays partenaires, qui en a encore renforcé l'efficacité. Nous restons attachés au dialogue et à la coopération avec nos partenaires et avec d'autres organisations internationales pour lutter contre le terrorisme, et nous réitérons notre détermination à protéger nos populations, nos territoires, nos infrastructures et nos forces contre les conséquences d'attentats terroristes. Nous saluons les initiatives de l'OTAN en matière de défense contre le terrorisme, y compris le développement de technologies de pointe pour lutter contre les menaces terroristes, comme la protection des forces alliées en Afghanistan contre les engins explosifs improvisés. Nous appelons les Alliés à continuer de développer et à mettre pleinement en œuvre leurs capacités nationales dans ce domaine important, et à renforcer l'aptitude de l'Alliance à partager les informations et les données du renseignement sur le terrorisme, en particulier à l'appui des opérations de l'OTAN.
21. Nous sommes favorables à la promotion de valeurs communes, de la réforme et du dialogue entre les différents peuples et cultures. À cet égard, nous prenons acte de l'Initiative sur une Alliance des civilisations lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que de l'Initiative « Forum pour l'avenir » du G8.
22. La poursuite de la transformation de la défense est essentielle pour permettre à l'Alliance de rester capable de mener à bien toute la gamme de ses missions, y compris la défense collective et les opérations de réponse aux crises. Les opérations que nous menons en Afghanistan et dans les Balkans confirment que l'OTAN a besoin de forces modernes et hautement performantes - des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, sur décision du Conseil de l'Atlantique Nord. Dans le prolongement des décisions que nous avons prises aux Sommets de Prague et d'Istanbul, beaucoup a déjà été fait pour améliorer la capacité et l'employabilité des forces de l'Alliance. Nous renforcerons encore les capacités conformément aux orientations et aux priorités de la Directive politique globale.
23. La création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), qui a aujourd'hui atteint sa capacité opérationnelle finale, a été un événement d'importance majeure. Cette force joue un rôle essentiel dans la réaction de l'Alliance à une crise qui surviendrait subitement. Elle sert aussi de catalyseur pour la transformation et l'interopérabilité et améliorera la qualité globale de nos forces armées, non seulement pour l'OTAN, mais aussi pour l'UE, pour l'ONU ou pour nos pays. Nous soutenons l'amélioration de la mise en œuvre du concept agréé pour la NRF par des mécanismes destinés à renforcer le processus de constitution des forces à long terme et la prise de mesures permettant une approche plus durable et plus transparente pour maintenir la capacité de la Force dans l'avenir.

24. L'adaptation de nos forces doit se poursuivre. Nous avons entériné une série d'initiatives visant à accroître l'aptitude de nos forces à répondre aux menaces et défis de notre époque. Il s'agit notamment :

- d'améliorer notre aptitude à mener et à soutenir des opérations expéditionnaires interarmées multinationales loin du territoire national, avec un soutien faible ou nul de la part du pays hôte, pendant des périodes prolongées. Pour ce faire, il faut disposer de forces pleinement déployables, soutenables et interopérables, ainsi que des moyens voulus pour les déployer ;
- de s'engager à augmenter les moyens de transport aérien stratégique, essentiels au déploiement rapide des forces, afin de remédier aux insuffisances persistantes recensées dans ce domaine. Au nombre des initiatives multinationales de membres de l'OTAN et de Partenaires figurent la solution intérimaire pour le transport aérien stratégique, déjà opérationnelle, l'intention exprimée par un consortium de mettre en commun des moyens de transport aérien C-17, et des offres de coordination des structures de soutien pour les moyens de transport aérien stratégique A-400M. Au plan national, des Alliés ont acquis ou prévoient d'acquérir un grand nombre d'avions C-17 et A-400M. Des progrès importants ont également été accomplis depuis le Sommet de Prague dans la fourniture collective de moyens de transport maritime ;
- de lancer une initiative de transformation des forces d'opérations spéciales visant à accroître leur aptitude à s'entraîner et opérer ensemble, notamment en améliorant les capacités en équipements ;
- de garantir l'aptitude à apporter un soutien militaire aux opérations de stabilisation et aux efforts de reconstruction dans toutes les phases d'une crise, comme le veut et le précise la Directive politique globale, sur la base des enseignements qui ont été tirés ou qui se dégagent des opérations en cours concernant la valeur ajoutée d'un tel soutien militaire ;
- de s'employer à développer une capacité en réseau de l'OTAN pour partager les informations, les données et les éléments du renseignement d'une façon fiable et sûre, qui ne retarde pas les opérations de l'Alliance, tout en améliorant la protection de nos systèmes informatiques clés contre les cyberattaques ;
- d'activer un centre de fusion des données du renseignement pour améliorer le partage des informations et des données du renseignement dans le cadre des opérations de l'Alliance ;
- de poursuivre les progrès dans le programme de capacité alliée de surveillance terrestre, en vue de parvenir à des capacités réelles de soutien des forces de l'Alliance ;

- de poursuivre les efforts visant à développer des capacités de lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
 - de transformer l'approche alliée de la logistique, notamment par un plus grand recours à des solutions multinationales ;
 - de veiller à ce que la structure de commandement soit légère, efficiente et plus efficace ;
 - de la signature du premier grand contrat portant sur un système de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre, qui constitue une avancée majeure sur la voie de la protection des forces déployées par l'OTAN.
25. À Prague, nous avons mis en chantier une étude de faisabilité sur la défense antimissile en réaction à la menace croissante que représentent les missiles. Cette étude vient d'être achevée, ce dont nous nous félicitons. Elle conclut que la défense antimissile est techniquement faisable dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude. Nous avons demandé que les travaux se poursuivent sur les implications politiques et militaires de la défense antimissile pour l'Alliance, avec notamment une actualisation sur les développements dans le domaine de la menace liée aux missiles.
26. Nous entendons continuer de fournir, individuellement et collectivement, les ressources nécessaires pour permettre à notre Alliance de remplir les tâches que nous lui assignons. Par conséquent, nous encourageons les pays dont les dépenses de défense sont en diminution à arrêter cette tendance à la baisse et à s'efforcer d'accroître leurs dépenses de défense en termes réels. Comme indiqué dans la Directive politique globale, le développement des capacités ne sera pas possible sans l'engagement de ressources suffisantes. Ces ressources devraient être utilisées efficacement et concentrées sur les priorités définies dans la Directive politique globale.
27. Nous entérinons la recherche d'une efficacité et d'une efficience plus grandes au siège de l'OTAN et au niveau de ses pratiques de financement.
28. Dans les Balkans occidentaux, l'intégration euro-atlantique, sur la base de la solidarité et des valeurs démocratiques, demeure nécessaire pour garantir la stabilité à long terme. Cela exige une coopération dans la région, des relations de bon voisinage ainsi que la recherche de solutions mutuellement acceptables pour les questions en suspens.
29. Le processus d'élargissement en cours à l'OTAN est une réussite historique qui a permis de faire avancer la stabilité, la paix et la coopération en Europe ainsi que la vision d'une Europe entière, libre et en paix. Conformément à notre engagement de garder l'Alliance ouverte à l'admission de nouveaux membres dans l'avenir, nous réaffirmons que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux membres européens, aux termes de l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord. Le plan d'action pour l'adhésion (MAP) est une étape essentielle pour préparer les pays à une éventuelle adhésion à l'OTAN. Tous les pays européens démocratiques pourraient être pris en considération en vue de leur

participation au MAP ou de leur admission, sous réserve d'une décision du Conseil de l'Atlantique Nord à chaque étape, en fonction des résultats de ces pays sur la voie de la réalisation des objectifs du Traité de l'Atlantique Nord. Nous demandons que nos Ministres des affaires étrangères gardent ce processus en permanence à l'examen et nous en rendent compte.

30. Nous nous félicitons des efforts accomplis par l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine (*) afin de se préparer à assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre. Nous félicitons ces pays pour les contributions croissantes qu'ils apportent aux opérations internationales de maintien de la paix et de sécurité, ainsi que pour les efforts qu'ils déploient en commun afin de faire progresser la coopération régionale. À notre prochain sommet, en 2008, l'Alliance a l'intention de lancer de nouvelles invitations, à l'adresse des pays qui satisferont aux normes de l'OTAN, axées sur les résultats, et qui seront en mesure de contribuer à la sécurité et à la stabilité euro-atlantiques.
31. Nous nous félicitons des progrès qui ont marqué la conduite des élections législatives de juillet 2005 en Albanie. Il est d'une importance cruciale que des efforts soutenus soient faits pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée. Nous encourageons ce pays à poursuivre ses progrès, en particulier pour ce qui concerne l'état de droit et les réformes de la défense.
32. Nous nous félicitons de la pleine coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de ses progrès significatifs sur la voie des réformes dans les domaines politique, économique, de l'état de droit et de la défense, progrès qu'il convient de poursuivre, et nous encourageons ce pays à continuer de faire en sorte que ses aspirations à l'adhésion bénéficient d'un soutien accru de l'opinion publique.
33. Nous nous félicitons du bon déroulement des élections législatives de 2006 dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (*) et des efforts énergiques que ce pays déploie pour approfondir les réformes dans les domaines politique, économique, de la défense, de l'état de droit et judiciaire, efforts qu'il convient de maintenir.
34. Nous sommes fermement convaincus que la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sont à même d'offrir d'utiles contributions à la stabilité et à la sécurité régionales. Nous soutenons sans réserve les processus de réforme en cours et appelons de nos vœux d'autres développements positifs dans la région sur la voie de l'intégration euro-atlantique.
35. L'OTAN renforcera encore sa coopération en matière de réforme de la défense avec la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, et offrira conseils et assistance au Monténégro pour la mise en place de ses capacités de défense.

36. Compte tenu de l'importance de la stabilité à long terme dans les Balkans occidentaux et reconnaissant les progrès accomplis à ce jour par la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, nous avons aujourd'hui invité ces trois pays à adhérer au Partenariat pour la paix et au Conseil de partenariat euro-atlantique. Ce faisant, nous réaffirmons l'importance que nous attachons aux valeurs et principes inscrits dans les documents de base du CPEA et du PPP, et nous attendons notamment de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine qu'elles coopèrent pleinement avec le TPIY. Nous suivrons de près leurs efforts respectifs à cet égard.
37. Nous réaffirmons que l'Alliance poursuivra avec la Géorgie et l'Ukraine ses dialogues intensifiés couvrant toute la gamme des questions politiques, militaires, financières et de sécurité liées aux aspirations de ces pays à l'adhésion, sans préjudice de toute décision que prendrait l'Alliance, à terme.
38. Nous réaffirmons l'importance du partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine, dont on célébrera le dixième anniversaire l'année prochaine, et nous nous réjouissons des progrès accomplis dans le cadre de notre Dialogue intensifié. Nous apprécions les contributions substantielles de l'Ukraine à notre sécurité commune, notamment par sa participation à des opérations dirigées par l'OTAN et ses efforts visant à promouvoir la coopération régionale. Nous encourageons l'Ukraine à poursuivre sa contribution à la sécurité régionale. Nous sommes déterminés à continuer de l'aider, par une coopération pratique, dans la mise en œuvre de réformes de grande envergure, notamment dans les domaines de la sécurité nationale et de la défense, dans le secteur de l'industrie de défense et dans la lutte contre la corruption.
39. Nous nous félicitons du lancement d'un dialogue intensifié avec la Géorgie ainsi que de la contribution de ce pays aux opérations internationales de maintien de la paix et de sécurité. Nous continuerons de collaborer activement avec la Géorgie pour l'aider dans son processus de réforme. Nous encourageons la Géorgie à poursuivre ses progrès sur la voie des réformes politiques, économiques et militaires, y compris dans le domaine judiciaire, ainsi que sur la voie de la résolution pacifique des conflits qui restent à régler sur son territoire. Nous réaffirmons qu'il est très important que toutes les parties de la région travaillent de manière constructive à la promotion de la paix et de la stabilité au niveau régional.
40. Le partenariat OTAN-Russie demeure un élément stratégique pour promouvoir la sécurité dans la région euro-atlantique. À l'approche du dixième anniversaire de la signature de l'Acte fondateur et du cinquième anniversaire du Conseil OTAN-Russie (COR), en mai 2007, nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne l'intensification du dialogue politique et de la coopération pratique entre l'OTAN et la Russie, et nous pensons que le programme de coopération exposé dans la Déclaration de Rome de mai 2002 n'a pas encore livré toutes ses potentialités. Il reste beaucoup à faire à cette fin, et nous appelons la Russie à s'associer à nous dans le renforcement de notre coopération sur les questions clés en matière de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme. Nous comptons sur la ratification prochaine par la Russie de la

Convention sur le statut des forces au titre du PPP, qui faciliterait l'intensification de notre coopération pratique, en particulier dans le cadre de projets entre militaires. Nous apprécions la contribution de la Russie à l'opération *Active Endeavour*, et sa coopération pratique avec nous dans la lutte contre le trafic de stupéfiants en Afghanistan et en Asie centrale. Nous sommes prêts à renforcer et à approfondir la coopération dans le cadre du COR en rendant les structures actuelles plus efficaces et à continuer de travailler ensemble en tant que partenaires égaux dans des domaines d'intérêt commun dans lesquels notre coopération peut apporter une valeur ajoutée, comme le prévoit la Déclaration de Rome.

41. L'OTAN et l'UE ont des valeurs et des intérêts stratégiques en commun. Les relations OTAN-UE couvrent un large éventail de questions d'intérêt commun liées à la sécurité, à la défense et à la gestion des crises, comme la lutte contre le terrorisme, la mise en place de capacités militaires cohérentes se renforçant mutuellement, et les plans civils d'urgence. Le succès de notre coopération dans les Balkans occidentaux, y compris dans le cadre des arrangements Berlin Plus, concernant l'opération Althea de l'UE, contribue à la paix et à la sécurité. Nous nous emploierons à apporter des améliorations au partenariat stratégique OTAN-UE, comme convenu par nos deux organisations, de manière à parvenir à une coopération plus étroite et à une efficacité plus grande, et à éviter les doubles emplois inutiles, dans un esprit de transparence et dans le respect de l'autonomie des deux organisations. Plus forte, l'Union européenne contribuera davantage à notre sécurité commune.
42. Nous réaffirmons notre attachement au Traité FCE, pierre angulaire de la sécurité en Europe, ainsi qu'à l'entrée en vigueur rapide du Traité adapté, qui permettrait l'accession de nouveaux États parties. La troisième conférence d'examen a souligné l'importance primordiale que nous attachons au Traité FCE et nous sommes déterminés à maintenir notre approche constructive de la maîtrise des armements conventionnels. L'exécution des engagements d'Istanbul restant à remplir au sujet de la République de Géorgie et de la République de Moldova créera les conditions pour que les Alliés et les autres États parties aillent de l'avant s'agissant de la ratification du Traité FCE adapté. Nous nous félicitons de l'accord important signé par la Russie et la Géorgie le 31 mars 2006 sur le retrait des forces russes, ainsi que des progrès accomplis depuis lors. Nous notons avec regret qu'il n'y a toujours pas eu de progrès concernant le retrait des forces militaires russes de la République de Moldova et appelons la Russie à reprendre et à achever ce retrait dès que possible.
43. Nous regrettons la persistance de conflits régionaux dans le Sud-Caucase et la République de Moldova. Nos pays appuient l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la République de Moldova. Nous soutenons la poursuite des efforts visant à parvenir à des règlements pacifiques des conflits qui touchent ces pays.
44. Nous souscrivons pleinement à la position du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui estime que l'essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée

constitue une menace manifeste pour la paix et la sécurité internationales, et à la demande du Conseil de sécurité, qui exige que l'Iran suspende, sous vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique, toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement. Nous attendons que les gouvernements de ces deux pays se conforment pleinement aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exprimons notre soutien aux efforts diplomatiques actuellement déployés à cet égard. Nous répétons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement, et appelons au respect intégral de ce Traité par tous les États qui y sont parties. Nous réaffirmons que la maîtrise des armements et la non-prolifération continueront de jouer un rôle majeur pour prévenir la dissémination et l'emploi des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les défis qui se présentent en matière de prolifération soulignent qu'il est important de renforcer les mesures nationales, l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les régimes multilatéraux existants de non-prolifération et de contrôle des exportations et les accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, notamment la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, la Convention sur les armes chimiques et le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

45. Comme indiqué dans le Concept stratégique de l'OTAN, les intérêts de sécurité de l'Alliance peuvent aussi être mis en cause par la rupture des approvisionnements en ressources vitales. Nous préconisons un effort international coordonné afin d'évaluer les risques qui pèsent sur les infrastructures énergétiques et de promouvoir la sécurité de ces infrastructures. C'est pourquoi nous chargeons le Conseil en session permanente de procéder à des consultations sur les risques les plus immédiats en matière de sécurité énergétique, afin de définir les domaines dans lesquels l'OTAN pourrait apporter une valeur ajoutée s'agissant de préserver les intérêts des Alliés en matière de sécurité et, sur demande, de contribuer aux efforts nationaux et internationaux.
46. Nous exprimons notre profonde gratitude à nos hôtes lettons pour leur gracieuse hospitalité. En Lettonie, pays dont l'adhésion à l'OTAN a renforcé la sécurité pour tous dans la région euro-atlantique et nous a rapprochés de notre objectif commun d'une Europe entière et libre, unie dans la paix et par des valeurs communes, nous avons aujourd'hui réaffirmé le caractère indispensable du lien entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et avons rappelé notre engagement en faveur de la poursuite de la transformation de notre Alliance. Les décisions que nous avons prises ensemble, de même que les travaux dont nous avons demandé l'exécution, montrent que l'Alliance s'adapte à l'environnement de sécurité du XXI^e siècle, par ses opérations, par la transformation de ses capacités de défense et par l'approfondissement de ses engagements avec des pays de la région euro-atlantique et au-delà, ainsi que par la poursuite de sa réforme interne. Ces efforts renforceront notre mission en Afghanistan et l'aptitude de l'Alliance à relever de nouveaux défis. Nous nous réunirons la prochaine fois au printemps 2008 pour évaluer les progrès et donner de nouvelles orientations pour la transformation de l'OTAN, y compris notre processus d'élargissement.

DIRECTIVE POLITIQUE GLOBALE

Entérinée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN

Introduction

1. La présente Directive politique globale fournit un cadre et des orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN, en définissant, pour les dix à quinze prochaines années, les priorités applicables aux questions de capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance. Cette Directive, qui sera révisée régulièrement, vise également à accroître leur cohérence par le biais d'un mécanisme de gestion efficace.

Partie 1 - Contexte stratégique

2. Le Concept stratégique adopté par l'OTAN en 1999 décrivait l'évolution de l'environnement de sécurité en des termes qui restent valables. Cet environnement continue d'évoluer ; il est et restera complexe, mondial de par sa dimension, et sujet à des développements imprévisibles. L'évolution de la situation internationale en matière de sécurité a une incidence de plus en plus marquée sur la vie des citoyens des pays de l'Alliance et d'autres pays. Le terrorisme, qui prend des dimensions mondiales et dont les effets sont de plus en plus meurtriers, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive, constitueront probablement les principales menaces pour l'Alliance dans les dix à quinze prochaines années. L'instabilité due aux États faillis ou en déliquescence, les crises et conflits régionaux et leurs causes et effets, la disponibilité toujours plus grande d'armes conventionnelles sophistiquées, le détournement des technologies émergentes et la perturbation des approvisionnements en ressources vitales seront vraisemblablement les principaux risques et défis auxquels l'Alliance sera confrontée pendant cette période. Tous ces facteurs peuvent être étroitement liés ou se combiner, le plus grand danger venant de terroristes en possession d'armes de destruction massive.
3. La paix, la sécurité et le développement sont plus que jamais interdépendants. Il est donc important qu'il y ait une coopération et une coordination étroites entre les différentes organisations internationales jouant chacune un rôle étroitement lié à celui de l'autre dans la prévention et la gestion des crises. Compte tenu du large éventail de leurs moyens et de leurs responsabilités, les Nations Unies et l'Union européenne sont des organisations particulièrement importantes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies continuera d'assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale. L'Union européenne, qui est capable de mobiliser un large éventail d'instruments militaires et civils, joue un rôle croissant à l'appui de la stabilité internationale. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe continue elle aussi d'assumer d'importantes responsabilités dans ce domaine.

Partie 2 - Incidences pour l'Alliance

4. L'Alliance continuera de suivre l'approche globale de la sécurité exposée dans le Concept stratégique de 1999 et de remplir les tâches fondamentales de sécurité prévues par ce dernier, à savoir sécurité, consultation, dissuasion et défense, gestion des crises et partenariat.
5. La défense collective restera la vocation essentielle de l'Alliance. La nature des défis qui pourraient relever de l'article 5 continue d'évoluer. Une agression conventionnelle à grande échelle dirigée contre l'Alliance reste hautement improbable ; toutefois, comme l'ont montré les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis en 2001, à la suite desquels l'OTAN a invoqué l'article 5 pour la première fois, les attaques futures pourraient venir de l'extérieur de la région euro-atlantique et mettre en jeu des formes non conventionnelles d'agressions armées. Elles pourraient aussi s'accompagner d'un risque accru d'utilisation de moyens asymétriques et pourraient faire intervenir des armes de destruction massive. La défense contre le terrorisme et la capacité de répondre aux défis, d'où qu'ils viennent, ont pris une importance accrue et la garderont.
6. L'Alliance restera prête, au cas par cas et par consensus, à contribuer à une prévention efficace des conflits et à s'engager activement dans la gestion des crises, notamment dans le cadre d'opérations de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5, comme le prévoit le Concept stratégique. L'Alliance a mené toute une série d'opérations de ce genre depuis la fin de la guerre froide. L'expérience a montré que les opérations de stabilisation et le soutien militaire aux efforts de reconstruction après un conflit prennent une importance accrue. Le rôle des Nations Unies et de l'Union européenne ainsi que d'autres organisations, y compris, au besoin, des organisations non gouvernementales, dans les opérations en cours et dans les crises futures, va donner une grande importance à une coopération et à une coordination pratiques et étroites entre tous les éléments concernés par la réponse internationale.
7. Dans ce contexte, l'OTAN doit conserver la faculté d'exécuter l'éventail complet de ses missions, de celles de haute intensité à celles de faible intensité, tout en se concentrant sur les opérations les plus probables, en répondant aux besoins opérationnels actuels et futurs, et en restant capable d'exécuter les opérations les plus exigeantes. Elle continuera d'avoir besoin d'une combinaison de forces conventionnelles et de forces nucléaires, conformément aux directives en vigueur. L'Alliance doit, en particulier, s'attacher à :
 - a. renforcer sa capacité de faire face aux défis - quelle que soit leur origine - qui se posent pour la sécurité des populations, du territoire et des forces de ses pays ;
 - b. renforcer sa capacité d'anticiper et d'évaluer les menaces, les risques et les défis auxquels elle est confrontée, en particulier les menaces que constituent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
 - c. mettre à disposition des forces capables d'exécuter la gamme complète de ses opérations et missions militaires ;

- d. pouvoir faire face rapidement à des circonstances imprévues ;
 - e. faire en sorte que ses propres instruments de gestion des crises soient rassemblés efficacement. Bien que l'OTAN n'ait pas besoin de développer des capacités destinées strictement à des fins civiles, il lui faut, en tenant compte des arrangements existants, améliorer sa coopération pratique avec les Partenaires, les organisations internationales compétentes et, au besoin, des organisations non gouvernementales, afin de collaborer plus efficacement dans la planification et la conduite de ses opérations ;
 - f. continuer d'adapter les processus de planification afin de répondre aux nouvelles exigences.
8. L'évolution de l'environnement de sécurité fait que les engagements des pays pour les opérations de l'OTAN – étant entendu que les décisions politiques nationales priment – doivent se traduire concrètement par la mise au point et l'application de contributions souples et soutenables mais aussi par un partage équitable des charges. Il importe également d'avoir rapidement une idée des besoins militaires probables et des forces et ressources disponibles lorsqu'il s'agit de prendre une décision au niveau de l'Alliance sur le lancement d'une opération.
9. Pour toutes ces raisons, il faut que les Alliés poursuivent le processus de transformation, notamment en se dotant de souplesse sur les plans conceptuel et organisationnel et en développant des capacités robustes déployables, soutenables, interopérables et employables.

Partie 3 - Lignes directrices pour les besoins de l'Alliance en matière de capacités

10. Compte tenu de la nature probable du futur environnement de sécurité et des exigences qui en découleront, l'Alliance aura besoin d'agilité et de souplesse pour relever les défis complexes et imprévisibles qui pourront surgir loin des frontières des États membres et sur court préavis. L'Alliance aura également besoin d'arrangements efficaces pour le partage des données du renseignement et des informations. Comme dans le passé, les données du renseignement et les enseignements tirés au cours d'opérations orienteront également le développement des capacités.
11. Pour pouvoir remplir toute la gamme de ses missions, l'Alliance doit être capable de lancer et d'appuyer simultanément des opérations interarmées de grande envergure et des opérations de moindre ampleur, pour la défense collective et la réponse aux crises, sur son territoire et au - delà, à sa périphérie, et à distance stratégique ; l'OTAN devra probablement mener davantage d'opérations de moindre ampleur, exigeantes et différentes les unes des autres, et elle doit conserver la capacité de mener des opérations à grande échelle et de forte intensité.

12. Quelle que soit son ampleur globale, chaque opération nécessitera vraisemblablement une structure de commandement et de contrôle permettant de planifier et de mener une campagne afin de réaliser un objectif stratégique ou opérationnel au moyen de la combinaison appropriée d'éléments aériens, terrestres et maritimes. Elle nécessitera aussi des forces structurées, équipées, dotées des effectifs voulus, et entraînées pour des opérations expéditionnaires, afin de réagir rapidement à des crises naissantes, la Force de réaction de l'OTAN constituant alors un élément essentiel pour venir efficacement en renfort des forces d'entrée initiales et pour soutenir l'engagement de l'Alliance pendant toute la durée de l'opération.
13. Sur cette base, l'Alliance a besoin de suffisamment de forces terrestres entièrement déployables et soutenables, ainsi que des éléments aériens et maritimes appropriés. Ce besoin est justifié par les objectifs politiques formulés par les Ministres de la défense s'agissant du pourcentage de leurs forces terrestres structurées, préparées et équipées pour des opérations de déploiement (40%) et du pourcentage de forces qui sont à tout moment en train de mener des opérations prolongées ou prévues à cet effet (8%), ainsi que par la volonté des Alliés d'intensifier leurs efforts à cet égard, en tenant compte de leurs priorités et obligations nationales.
14. L'OTAN et l'UE, ainsi que leurs États membres, ont déjà approuvé des procédures afin de veiller à ce que les capacités nécessaires communes aux deux organisations soient développées de manière cohérente, transparente et propre à assurer un renforcement mutuel. Il faudrait continuer de tenir pleinement compte de ces principes, objectifs et procédures dans les disciplines de planification de l'OTAN.
15. La mise au point des capacités ne sera pas possible sans un engagement suffisant de ressources. En outre, il demeurera essentiel que les ressources que les Alliés mettent à disposition pour la défense, que ce soit au niveau national, au travers de projets multinationaux, ou via les mécanismes OTAN, soient utilisées de façon aussi rationnelle que possible et essentiellement pour les domaines prioritaires d'investissement. Du fait de l'accroissement des investissements dans les capacités essentielles, les pays devront envisager de redéfinir les priorités et utiliser les ressources de façon plus rationnelle, notamment par la mise en commun de ressources et par d'autres formes de coopération bilatérale ou multilatérale. Les plans de défense de l'OTAN devraient appuyer ces activités.
16. Au cours des dix à quinze prochaines années, les améliorations apportées pour répondre aux besoins capacitaires ci-après deviendront très importantes, compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité et de la nécessité de réagir face aux menaces et risques conventionnels, et surtout asymétriques, d'où qu'ils viennent:
 - a. aptitude à mener et à soutenir des opérations expéditionnaires interarmées multinationales loin du territoire national, avec un soutien faible ou nul de la part du pays hôte, pendant des périodes prolongées. Pour ce faire, il faut disposer de forces pleinement déployables, soutenables et interopérables, ainsi que des moyens voulus pour

les déployer. Il sera aussi nécessaire d'adopter, dans le domaine du soutien logistique, une approche entièrement coordonnée et, lorsqu'il y a lieu, multinationale ;

- b. faculté d'adapter rapidement et efficacement les dispositifs de forces et les réponses militaires en fonction de circonstances imprévues. Pour y parvenir, il faut notamment pouvoir analyser efficacement l'environnement et anticiper les besoins éventuels, maintenir les forces à un haut niveau de préparation, et avoir la souplesse nécessaire pour s'adapter à des changements soudains dans les besoins ;
- c. aptitude à décourager et déjouer tout acte de terrorisme, à s'en défendre et à s'en protéger, et plus particulièrement à contribuer à la protection des populations, du territoire, et des infrastructures et forces essentielles de l'Alliance, et à apporter un appui à la gestion des conséquences ;
- d. capacité de protéger des cyberattaques les systèmes d'informations dont l'importance est essentielle pour l'Alliance ;
- e. capacité de mener des opérations en tenant compte des menaces liées aux armes de destruction massive et aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et notamment de défendre les forces de l'OTAN déployées contre les menaces liées aux missiles de théâtre ;
- f. aptitude à mener des opérations dans des environnements géographiques et climatiques exigeants ;
- g. capacité, grâce à l'équipement et aux procédures appropriés, d'identifier les éléments hostiles, y compris en zones urbaines, afin de mener des opérations de façon à réduire à un minimum les dommages involontaires ainsi que le risque pour nos propres forces ;
- h. capacité et souplesse voulues pour mener des opérations dans des circonstances où les efforts divers de plusieurs autorités, institutions et pays doivent être coordonnés dans un cadre global afin d'obtenir les résultats souhaités, et où ces divers acteurs peuvent entreprendre simultanément des activités de combat, de stabilisation, de reconstruction, de réconciliation et d'aide humanitaire ;
- i. aptitude à apporter un soutien militaire à des opérations de stabilisation et à des activités de reconstruction dans toutes les phases d'une crise, y compris à établir un environnement sûr et sécurisé, dans la gamme complète des missions ; un soutien militaire sera apporté aux efforts de reconstruction dans la mesure où les conditions sur le théâtre des opérations empêchent d'autres acteurs principalement responsables de ces activités de mener leurs tâches à bien. Cela devrait comprendre l'aptitude à soutenir la réforme du secteur de la sécurité, notamment la démobilisation, le désarmement et la réinsertion et à apporter un soutien militaire, dans les limites des moyens et capacités, à des opérations de secours humanitaires ;

- j. aptitude à déployer des forces alliées dont l'interopérabilité et la normalisation sont aussi poussées que possible, et souplesse voulue pour coopérer avec les forces des Partenaires, y compris, dans la mesure du possible, en communiquant les normes appropriées.
17. Fournir ces capacités exige une ouverture aux nouveautés en matière de technologies, de concepts, de doctrines et de procédures, à l'appui notamment d'une approche des opérations qui, compte tenu des dispositions de l'alinéa 7e ci-dessus, vise l'utilisation complète et cohérente des divers instruments de l'Alliance afin de créer les effets globaux qui permettront d'obtenir le résultat souhaité. Cette approche axée sur les effets devrait être élaborée plus avant et pourrait porter sur les éléments suivants: amélioration de la perception de la situation, prise de décisions et établissement de plans opérationnels en temps voulu, amélioration des liaisons entre les commandants, capteurs et systèmes d'armes, et déploiement et emploi optimaux et cohérents des forces expéditionnaires interarmées.
18. Parmi ces besoins qualitatifs, les grandes priorités de l'OTAN sont les suivantes: forces expéditionnaires interarmées et capacité de les déployer et d'en assurer le soutien, forces à haut niveau de préparation, aptitude à faire face aux menaces asymétriques, supériorité dans le domaine de l'information, aptitude à regrouper au mieux les divers instruments de l'Alliance utilisés pour faire face à une crise et la résoudre, et capacité d'assurer la coordination avec d'autres acteurs. La Force de réaction de l'OTAN est un instrument militaire fondamental au service de l'Alliance et un catalyseur pour la poursuite de la transformation; elle est considérée comme hautement prioritaire, tout comme les besoins opérationnels.

Partie 4 - Principes d'un mécanisme de gestion

19. Les comités et organes de l'OTAN responsables des disciplines de planification concernées, y compris la planification opérationnelle et le renseignement, doivent mettre en œuvre la Directive politique globale dans leurs travaux, en élaborant, en tant que de besoin, les politiques, directives et orientations détaillées qu'ils adopteront à leur tour dans le cadre de leurs disciplines respectives.
20. Un mécanisme de gestion efficace doit faire partie intégrante de la mise en œuvre de la Directive politique globale. Il sera établi par le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente et permettra d'élaborer d'autres orientations détaillées, de vérifier et de garantir que les dispositions de la Directive politique globale sont respectées dans ces disciplines¹. Ce mécanisme de gestion comprendra un système d'arrangements efficaces, y compris, au besoin, des instructions officielles, en vue d'un alignement des processus de planification, de la mise en cohérence des orientations et de l'harmonisation des besoins et des structures de soutien.

¹ Le mécanisme de gestion a été établi en février 2006.

21. La mise en œuvre de la présente Directive politique globale devrait se traduire par le développement de capacités plus exploitables pour les opérations et missions futures.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Version électronique du guide :

www.nato.int/docu/rdr-gde-riga/

Déclaration du Sommet de Riga :

www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm

Directive politique globale :

www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm

II. LES TROIS PILIERS

1. OPÉRATIONS ET MISSIONS

Lorsque s'est tenu le Sommet de Riga, l'Alliance participait à six opérations et missions sur trois continents : la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, la Force pour le Kosovo (KFOR), l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée, le quartier général de l'OTAN à Sarajevo, la mission OTAN de formation en Iraq et le soutien de la mission de l'Union africaine au Soudan.

Lors de leur réunion, les dirigeants des pays de l'Alliance ont rendu hommage aux soldats qui ont participé à ces missions, y compris aux plus de 50 000 hommes et femmes qui étaient sur les lieux des opérations au moment du sommet. Ils ont également observé une minute de silence en hommage aux morts et aux blessés.

Tirant parti de l'expérience acquise lors des opérations, plus particulièrement en Afghanistan et au Kosovo, le Sommet de Riga a également souligné l'importance que revêt une approche globale pour la planification et la conduite des opérations en cours et des opérations futures mettant souvent en œuvre une vaste gamme d'instruments civils et militaires. C'est pourquoi, tout en reconnaissant que l'OTAN n'a pas besoin de développer des capacités destinées strictement à des fins civiles, les dirigeants des pays de l'Alliance réunis à Riga ont chargé l'OTAN d'établir des propositions pragmatiques visant à appliquer de façon plus cohérente les instruments de gestion des crises propres à l'OTAN et à améliorer la coopération pratique à tous les niveaux, notamment avec les partenaires, les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les acteurs locaux.

1.1. L'emporter en Afghanistan

Le Sommet de Riga a commencé, le 28 novembre, par un dîner de travail, qui a été principalement consacré à la grande priorité de l'OTAN : l'instauration de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Les dirigeants des pays de l'Alliance ont réaffirmé leur solidarité et leur engagement à long terme en faveur de cet objectif et ils ont décidé de lever les réserves imposées au niveau national concernant les modalités d'emploi, le calendrier et le lieu de stationnement des forces afin d'accroître l'efficacité de la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont

également confirmé qu'en situation d'urgence, quelles que soient les restrictions qui seront maintenues, chaque pays allié viendra en aide aux forces ayant besoin d'assistance. Un certain nombre de pays se sont aussi engagés à fournir des moyens supplémentaires (avions de combat, hélicoptères, compagnies d'infanterie) et des équipes de formation chargées d'encadrer l'armée nationale afghane.

Les chefs d'État et de gouvernement ont souligné que la reconstruction et le développement sont importants pour la stabilité à long terme de l'Afghanistan et ils ont appelé la communauté internationale à fournir un soutien plus large et à adopter une approche globale comportant des éléments politiques, militaires et économiques. « Il ne saurait y avoir de sécurité en Afghanistan sans développement, ni de développement sans sécurité » ont-ils affirmé dans la Déclaration du Sommet.

Le rôle de l'OTAN en Afghanistan

L'OTAN est une composante essentielle de l'engagement de la communauté internationale en Afghanistan où elle aide les autorités afghanes à instaurer la sécurité et la stabilité pour ouvrir la voie à la reconstruction et à une gestion efficace des affaires. L'Alliance a pour objectif de contribuer à créer les conditions qui permettront à l'Afghanistan - après des décennies de conflit, de destruction et de pauvreté - de disposer d'un gouvernement représentatif et de jouir d'un climat durable de paix et de sécurité.

L'OTAN joue un rôle clé dans le Pacte pour l'Afghanistan - plan quinquennal conclu entre le gouvernement afghan et la communauté internationale - qui fixe des objectifs relatifs à la sécurité, à la gouvernance et au développement économique du pays.

En Afghanistan, l'OTAN est engagée sur trois fronts :

- Elle dirige, sous mandat de l'ONU, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), force internationale d'environ 30 000 soldats qui aide les autorités afghanes à exercer et à étendre leur autorité et leur influence sur l'ensemble du pays afin de créer les conditions propices à la stabilisation et à la reconstruction.
- Un haut représentant civil, chargé de faire progresser le volet politico-militaire de l'engagement de l'Alliance dans le pays, qui travaille en étroite collaboration avec la FIAS, assure la liaison avec le gouvernement afghan et d'autres organisations internationales, et entretient des contacts avec les pays voisins.
- Un important programme de coopération avec l'Afghanistan axé sur la réforme de la défense, l'établissement d'institutions de défense et les aspects militaires de la réforme du secteur de la défense.

La Force internationale d'assistance à la sécurité

Grâce à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), mise en place sous mandat de l'ONU, l'OTAN aide le gouvernement afghan à exercer et à étendre son autorité et son influence sur l'ensemble du pays afin de créer les conditions propices à la stabilisation et à la reconstruction.

La mission de l'Alliance couvre aujourd'hui l'ensemble du pays. À la fin de 2006, l'OTAN dirigeait environ 32 000 soldats originaires de 37 pays et 25 équipes de reconstruction provinciales (PRT). La FIAS est la première opération terrestre de l'OTAN hors d'Europe ; c'est aussi actuellement la plus grande.

Le 5 octobre 2006, la FIAS de l'OTAN a pris, dans l'est de l'Afghanistan, la relève des forces militaires internationales de la coalition que dirigeaient jusqu'alors les États-Unis et elle a contrôlé à partir de ce moment-là la totalité du territoire afghan. À présent, plus de 30 000 soldats dirigés par l'OTAN apportent leur soutien aux autorités afghanes dans l'ensemble du pays créant les conditions propices à la reconstruction et au développement.

Les principales tâches militaires de la FIAS consistent à aider le gouvernement afghan à étendre son autorité à l'ensemble du pays, à mener des opérations destinées à assurer la stabilité et la sécurité en coordination avec les forces de sécurité nationales afghanes, à encadrer et soutenir l'armée nationale afghane, et à apporter un soutien aux programmes du gouvernement afghan visant à désarmer les groupes armés illégaux.

À la demande du gouvernement afghan, la FIAS contribue aussi à des opérations de lutte contre le trafic de drogue menées avec l'approbation du gouvernement et de la communauté internationale, mais dans certaines limites. Elle contribue aussi à des opérations d'aide humanitaire coordonnées par des organisations gouvernementales afghanes et elle soutient la police nationale afghane dans les limites de ses moyens et de ses capacités.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN confirmant l'élargissement imminent de la mission de la FIAS au sud et précisant que les arrangements de commandement récemment agréés permettront d'assurer rapidement une coordination plus étroite entre la FIAS et l'opération *Enduring Freedom* (paragraphe 3), 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN précisant que les ministres ont entériné le plan opérationnel révisé pour l'élargissement au sud de la mission et décidé d'élaborer un programme de coopération afghan (paragraphe 3 et 4), 8 décembre 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-158f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense des pays de l'OTAN sur le soutien supplémentaire prévu pour les élections et sur la poursuite de l'élargissement au sud de la mission de la FIAS (paragraphe 4), 9 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Déclaration du Secrétaire général de l'OTAN sur l'élargissement à l'ouest de la mission de la FIAS, 10 février 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-014f.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur l'élargissement de la mission de la FIAS et la création de quatre PRT supplémentaires (paragraphe 4 à 6), 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Déclaration du Secrétaire général de l'OTAN sur l'Afghanistan, 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-106f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense tenue à Bruxelles annonçant la décision d'étendre la mission de la FIAS au-delà de Kaboul (paragraphe 5), 1er décembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-148f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN tenue à Madrid le 3 juin 2003, annonçant que l'OTAN prend la responsabilité de la FIAS (paragraphe 3) :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-059f.htm>

NATO's ISAF mission online (en anglais) :

<http://www.afnorth.nato.int/ISAF>

Commandement des forces multinationales en Afghanistan (en anglais) :

<http://www.cfc-a.centcom.mil>

L'OTAN en Afghanistan :

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm>

Plan opérationnel révisé pour l'extension de la mission de l'OTAN en Afghanistan :

http://www.nato.int/issues/afghanistan_stage3/index-fr.htm

Aide apportée par l'OTAN en matière de sécurité pour les élections en Afghanistan :

http://www.nato.int/issues/afghanistan_2005elections/index-fr.htm

Fiche d'information sur la FIAS (en anglais) :

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/factsheet.htm>

Forum aux questions sur la FIAS (en anglais) :

http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/media_faq.htm

Numéro de La Revue de l'OTAN consacré aux opérations de l'OTAN, printemps 2006 :

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/art1.htm>

Transcription d'une interview vidéo avec le Ministre afghan de la défense, M. Abdul Rahim Wardak, "Tackling Afghanistan security challenges", mars 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060313a.htm>

Numéro de La Revue de l'OTAN consacré à l'OTAN et à l'édification de la paix, été 2005 :

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue2/french/main.htm>

Transcription d'une interview vidéo de la série « Stopwatch » sur l'OTAN en Afghanistan, 21 février 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050221a.htm>

Transcription d'une interview vidéo avec le Ministre afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants, M. Habibullah Qaderi, "Fighting drugs in Afghanistan", janvier 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050120b.htm>

Transcription d'une interview vidéo avec M. Hikmet Çetin, Haut représentant civil de l'OTAN pour l'Afghanistan, 5 avril 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040405b.htm>

« La route de Kaboul », article de Diego Ruiz Palmer paru dans la Revue de l'OTAN. Récit détaillé du rôle, du fonctionnement et de l'évolution de la FIAS jusqu'à ce que l'OTAN assure la relève, été 2003 :

http://www.nato.int/docu/review/pdf/i2_fr_review2003.pdf

"Preparing for the Constitutional Loya Jirga - ISAF News", article du commandant Guy Turpin expliquant les origines, le fonctionnement et le rôle de ce conseil, 5 décembre 2003 (en anglais) :

<http://www.afnorth.nato.int/ISAF/Update/getready.htm>

1.2. La poursuite de la présence au Kosovo

Les dirigeants des pays de l'Alliance ont également examiné la question de la Force pour le Kosovo (KFOR) et confirmé que l'Alliance restait prête à jouer son rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement sur le statut du Kosovo. Les dirigeants des pays de l'OTAN ont fait clairement savoir que, comme en Afghanistan, la réussite au Kosovo dépendra d'un effort concerté. Par conséquent, l'action de l'OTAN pour créer un environnement sûr continuera d'être coordonnée avec les activités des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à instaurer une bonne gouvernance et à soutenir les réformes.

La KFOR

L'OTAN continue de diriger une force de quelque 16 000 hommes au Kosovo pour contribuer à y faire régner des conditions de sûreté et de sécurité. L'Alliance maintiendra ses capacités opérationnelles actuelles à leurs présents niveaux pendant toute la durée des pourparlers sur le statut de la province ainsi que dans la période qui fera immédiatement suite au règlement.

La KFOR est déployée dans cette province depuis juin 1999, conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et elle travaille en étroite collaboration avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et diverses organisations internationales et non gouvernementales. Elle a aussi pour but de surveiller, de vérifier et, si nécessaire, d'imposer le respect des accords qui ont mis un terme au conflit.

Le processus diplomatique dirigé par les Nations Unies pour définir le futur statut du Kosovo progresse, et la présence de la KFOR dans cette province demeure cruciale pour y garantir la sécurité et la stabilité.

Adoptée en juin 1999, la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies fait du Kosovo une entité placée sous administration intérimaire internationale, jusqu'à ce que la question du statut futur de la province soit réglée. Elle préconise à une présence internationale civile et de sécurité effective au Kosovo. Le Secrétaire général des Nations Unies a donc nommé un Représentant spécial chargé de superviser la mise en place de la présence internationale civile et il a autorisé les États membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité qui, dès le début, a été dirigée par l'OTAN.

Au départ, la KFOR se composait de cinq brigades multinationales (MNB), les MNB Nord, Centre, Est, Ouest et Sud. Les MNB Sud et Ouest ont ensuite été regroupées pour former la MNB Sud-Ouest. Le dernier processus de restructuration de la KFOR, qui s'est étendu du milieu de 2005 à juin 2006, a entraîné la transformation des quatre brigades restantes en cinq forces opérationnelles multinationales (MNTF), ce qui a amélioré encore l'efficacité des forces et permis aux troupes d'opérer de manière souple et sans restrictions dans toute la province.

- MNTF Centre basée à Lipljan ;
- MNTF Nord basée à Novo Selo ;
- MNTF Sud basée à Prizren ;
- MNTF Ouest basée à Pec ;
- MNTF Est basée à Urosevac.

Les MNTF relèvent d'une chaîne de commandement unique placée sous l'autorité du commandant de la KFOR.

Il y a aussi une Unité multinationale spécialisée à Pristina et un bataillon de manœuvre et de réserve tactique de la KFOR.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense - la KFOR et les pourparlers sur le statut du Kosovo (paragraphe 4) et les Balkans occidentaux (paragraphe 5), Bruxelles, 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense - engagement à l'égard du Kosovo et des Balkans occidentaux en général (paragraphe 5 et 6), Bruxelles, 9 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Communiqué final du Sommet d'Istanbul - paragraphes consacrés à l'achèvement des opérations de la SFOR (paragraphe 8) et à la KFOR (paragraphe 9), 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, 14 décembre 1995 (en anglais) :

<http://www.nato.int/ifor/gfa/gfa-home.htm>

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres documents concernant la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo :

<http://www.un.org/french/peace/peace/home.shtm>

Déclaration de l'OTAN sur le Kosovo publiée au Sommet de Washington, 23-25 avril 1999 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-062f.htm>

L'UE et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard des Balkans occidentaux, 29 juillet 2003 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm>

Site web de la KFOR (en anglais):

<http://www.nato.int/kfor>

QG de l'OTAN à Sarajevo (en anglais):

<http://www.nato.afsouth.nato.int/NHQSQ/index.htm>

Site web de la SFOR (en anglais):

<http://www.nato.int/sfor/>

Site web de l'IFOR (en anglais):

<http://www.nato.int/ifor>

Site web du QG de l'OTAN à Skopje (en anglais):

<http://www.nhqs.nato.int>

La gestion des crises:

http://www.nato.int/issues/crisis_management/index-fr.html

L'OTAN dans les Balkans:

<http://www.nato.int/issues/balkans/index-f.html>

L'OTAN au Kosovo (en anglais):

<http://www.nato.int/kosovo/kosovo.htm>

Opération *Allied Force* (en anglais):

<http://www.nato.int/kosovo/all-frce.htm>

La Force de mise en œuvre (IFOR) en Bosnie-Herzégovine (1995-1996):

<http://www.nato.int/issues/ifor/index-f.html>

La Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine:

<http://www.nato.int/issues/sfor/index-f.html>

Le rôle de l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine^(*) (en anglais):

<http://www.nato.int/fyrom/home.htm>

L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est de l'OTAN (en anglais):

<http://www.nato.int/seei/home.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux opérations, anciennes et nouvelles, printemps 2006:

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/main.htm>

Transcription d'une vidéo interactive de la série « Stopwatch » sur l'avenir des Balkans et l'engagement de l'OTAN dans la région, octobre 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051024a.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à l'OTAN et l'édification de la paix, été 2005:

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue2/french/main.htm>

Film vidéo sur l'aide apportée à la Serbie-et-Monténégro pour la destruction en toute sécurité des stocks de mines terrestres, juillet 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/multi/video/2005/vid2005e.htm>

Film vidéo sur la cérémonie de transfert d'autorité qui s'est déroulée au Camp Butmir, Bosnie-Herzégovine, en novembre 2004 (en anglais):

<http://www.nato.int/multi/video/2004/vid2004e.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux changements historiques dans les Balkans, hiver 2004:

<http://www.nato.int/docu/review/2004/issue4/french/main.htm>

Informations générales sur le rôle de l'OTAN dans les opérations de maintien de la paix:

<http://www.nato.int/docu/handbook/2006/hb-fr-2006.pdf>

1.3. L'opération *Active Endeavour*

À Riga, les dirigeants des pays de l'Alliance ont affirmé l'importance de la contribution de l'opération *Active Endeavour* - l'opération maritime de l'OTAN en Méditerranée - à la lutte contre le terrorisme et ils se sont réjouis du soutien offert par les pays partenaires, qui en a encore renforcé l'efficacité.

Dans le cadre de l'opération *Active Endeavour*, des navires de pays de l'OTAN et de pays partenaires effectuent des missions de patrouille en Méditerranée, surveillent la navigation et escortent dans la traversée du détroit de Gibraltar des navires non militaires, afin de détecter et de décourager les activités terroristes, et de s'en protéger.

Cette opération s'inscrit dans le droit fil de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis.

L'Alliance ayant précisé, au cours des années suivantes, son rôle dans la lutte contre le terrorisme, le mandat de l'opération a été régulièrement réexaminé et sa portée accrue.

L'opération vise un double but: démontrer la solidarité de l'OTAN et sa résolution dans la lutte contre le terrorisme, et contribuer à détecter et décourager les activités terroristes en Méditerranée.

Au cours des cinq dernières années, les forces de l'OTAN ont contrôlé plus de 83 000 navires et arraisonné une centaine de bâtiments suspects.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 10), 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Site web du Commandement de forces interarmées (JFC) de Naples - opération *Active Endeavour* (en anglais) :

http://www.afsouth.nato.int/JFC_Operation_ActiveEndeavour/Endeavour.htm

Opération *Active Endeavour* :

<http://www.nato.int/issues/tactive-endeavour/index-f.htm>

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme :

<http://www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.htm>

Numéro de la revue de l'OTAN consacré à la lutte contre le terrorisme, automne 2005 :

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/main.htm>

Briefing : Combattre le terrorisme en mer :

<http://www.nato.int/docu/home.htm#theme>

1.4. La mission OTAN de formation en Iraq

Dans la déclaration du Sommet de Riga, les dirigeants des pays de l'Alliance ont affirmé que la mission OTAN de formation en Iraq « porte témoignage de notre soutien au peuple iraquien et à son gouvernement, ainsi que de notre attachement à la stabilité, au développement démocratique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ». En réponse à une demande du Premier ministre iraquien, ils ont demandé aux autorités militaires de l'OTAN de définir des options concernant la fourniture d'un soutien additionnel sous forme de formations spécialisées. Ce soutien sera destiné aux forces de sécurité iraquennes, dans la mesure où des compétences militaires seront requises, dans le cadre du mandat de la mission OTAN de formation en Iraq. Les dirigeants des pays de l'Alliance ont ainsi montré qu'ils restent déterminés à aider l'Iraq à mettre en place des forces de sécurité multiethniques efficaces dans la durée.

En réponse à une demande du gouvernement intérimaire iraquien, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont décidé, au Sommet d'Istanbul en juin 2004, d'offrir l'aide de l'Alliance pour la formation des forces de sécurité iraquennes.

Cette décision a été prise conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui prie les organisations internationales et régionales d'apporter une assistance à la Force multinationale (MNF). Les pays partenaires de l'OTAN ont aussi été invités à participer à cette mission.

Après une période d'évaluation initiale, la Mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I) disposait, en février 2005, de tout son effectif et de l'ensemble de ses ressources. En décembre 2006, elle avait formé plus de 4 000 officiers dans le pays, ainsi que 934 dans les établissements de l'OTAN et des pays.

Toutes les missions de formation menées par l'OTAN en Iraq sont coordonnées avec les autorités du pays et avec la Force multinationale (MNF). Le commandant de la MNF exerce une double fonction, puisqu'il commande aussi les activités de l'OTAN en Iraq ; il rend compte au commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR). Ce dernier fait rapport au Conseil de l'Atlantique Nord, par l'intermédiaire du Président du Comité militaire.

L'Alliance apporte aussi son soutien à la coordination de l'assistance fournie dans un cadre bilatéral par les pays de l'OTAN sur le plan de la formation et de l'équipement comme sur le plan technique, tant à l'intérieur de l'Iraq qu'à l'extérieur, l'objectif étant de veiller à ce que les activités des Alliés soient complémentaires. Ces travaux sont menés par le Groupe OTAN de coordination pour la formation et les équipements, créé au siège de l'OTAN le 8 octobre 2004. Depuis le début de la mission, l'OTAN a livré à l'Iraq du matériel militaire d'une valeur totale de quelque €110 millions, dont des munitions, des casques, des armures corporelles, des véhicules légers, 36 véhicules blindés de combat d'infanterie BMP-1 et 77 chars de bataille hongrois T-72.

L'Université de la défense nationale

L'OTAN a créé l'Université de la défense nationale (NDU), qui est installée dans les locaux du Centre culturel, lui-même situé dans la zone internationale de Bagdad. La NDU forme surtout des personnels de rang intermédiaire et supérieur afin de contribuer à la création d'un corps d'officiers formés aux techniques modernes du commandement militaire. Elle a aussi pour but d'enseigner les valeurs qui sont celles des forces armées soumises à un contrôle démocratique.

Le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de soutenir la création de ce centre le 22 septembre 2004 et celui-ci a été inauguré officiellement par le Secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, et par le Premier ministre, M. Al-Jaafari, le 27 septembre 2005.

Le Groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements

Ce groupe a été créé au siège de l'OTAN le 8 octobre 2004. Il opère avec un centre similaire établi à Bagdad et a pour tâche de coordonner les offres faites par l'OTAN dans son ensemble ou par divers pays de l'Alliance, individuellement, pour répondre aux besoins des autorités iraqiennes dans les domaines de la formation et des matériels.

Les formations assurées par l'OTAN en dehors de l'Iraq

L'OTAN assure également des formations en dehors de l'Iraq dans ses écoles et centres de formation situés dans différents pays membres de l'Organisation. Pour permettre à un nombre toujours plus important de personnels iraqiens de prendre part à des stages de formation à l'étranger, une école de langue a été ouverte en février 2006, avec le soutien de l'OTAN.

Cet institut linguistique de la défense, situé à Bagdad, est rattaché à la NDU et il dispense des cours d'anglais à l'intention des responsables civils et militaires. L'OTAN a joué un rôle clé dans la mise en place de cet établissement en ce sens qu'elle a donné des avis sur le programme des cours et participé à l'acquisition des installations, des ordinateurs et du mobilier.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué final de la réunion des Ministres des affaires étrangères, Bruxelles (paragraphe 4), 9 décembre 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-170f.htm>

Déclaration sur l'Iraq faite au Sommet d'Istanbul, 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-098f.htm>

Communiqué de presse précisant les modalités du soutien de l'OTAN à la Pologne, 3 septembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm>

Compte rendu de décisions de la réunion du Comité des plans de défense sur le soutien de l'OTAN à la Turquie dans le cadre de l'article 4 du Traité de Washington, 16 février 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p030216f.htm>

Déclaration du Sommet de Prague sur l'Iraq, 21 novembre 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-133f.htm>

Site web de l'AFSOUTH sur la Mission OTAN de formation en Iraq (en anglais) :

http://www.afsouth/nato.int/JFCN_Missions/NTM-I/NTM-I.htm

Site web de l'AFSOUTH sur l'opération *Display Deterrence* (en anglais) :

<http://www.afsouth/nato.int/operations/NATOTurkey/DisplayDeterrence.htm>

Opération *Iraqi Freedom* - Forces terrestres des États-Unis (en anglais) :

<http://www.army.mil/operations/oif/>

Aide apportée par l'OTAN à l'Iraq :

<http://www.nato.int/issues/iraq-assistance/index-f.html>

L'OTAN et la campagne contre l'Iraq en 2003 :

<http://www.nato.int/issues/iraq/index-fr.html>

Assistance défensive de l'OTAN à la Turquie (Opération *Display Deterrence*):

<http://www.nato.int/issues/turkey/index-fr.htm>

La Pologne prend le commandement de la Division multinationale en Iraq avec le soutien de l'OTAN :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm>

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » consacrée aux programmes de formation de l'OTAN, 4 mai 2006 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm>

Discours prononcé par M. Jaap de Hoop Scheffer lors d'une conférence internationale sur l'Iraq tenue à Bruxelles le 22 juin 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050622a.htm>

Transcription des observations liminaires du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621a.htm>

Transcription du point de presse du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621b.htm>

Discours de M. Ayad Allawi, Premier ministre de l'Iraq, devant le Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 5 novembre 2004 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041105b.htm>

Transcription du point de presse sur la mise en œuvre de la formation en Iraq, par le général de corps d'armée David Petraeus et le général de division Hilderink, Bruxelles, 8 octobre 2004 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041008a.htm>

Transcription du point de presse du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du Sheikh Ghazi Al-Yawar, Président de l'Iraq, Bruxelles, 14 septembre 2004 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040914a.htm>

Transcription du point de presse de M. Jaap de Hoop Scheffer, Bruxelles, 30 juillet 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040730a.htm>

Transcription du point de presse du Secrétaire général de l'OTAN et du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Bruxelles, 13 juillet 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040713a.htm>

Discours de M. Jaap de Hoop Scheffer dans lesquels il évoque la possibilité d'un rôle accru de l'OTAN en Iraq (en anglais) :

- à la *National Defense University*, Washington, 29 janvier 2004 :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040129a.htm>

- à l'Académie diplomatique de Varsovie, 4 mars 2004 :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040304a.htm>

Consultations sur les mesures destinées à protéger la Turquie :

<http://www.nato.int/docu/update/2003/02-february/f0210a.htm>

Aide apportée par l'OTAN à l'Iraq :

<http://www.nato.int/issues/iraq-assistance/index-f.html>

NATO *Training Mission* – Iraq (en anglais) :

http://www.afsouth.nato.int/JFCN_Missions/NTM-I/NTM-I.htm

1.5. Le soutien offert de la mission de l'Union africaine au Darfour

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont fait part de leur profonde préoccupation devant la poursuite des combats au Darfour, la dégradation de la situation humanitaire et les incidences du conflit au niveau régional, et ils ont appelé toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Ils se sont félicités des conclusions de la réunion tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba en vue de la mise sur pied d'une mission de maintien de la paix menée conjointement par l'Union africaine (UA) et les Nations Unies, et ont exhorté le gouvernement soudanais à les appliquer.

L'OTAN continue d'apporter un soutien à la mission menée actuellement par l'UA et est disposée, après consultation avec l'UA et accord de celle-ci, à élargir ce soutien. L'Alliance est attachée à une coordination continue avec tous les acteurs concernés, en particulier l'UA, l'ONU et l'UE, y compris au sujet d'un éventuel soutien à une mission de suivi sous la forme de moyens de transport aérien et de formations.

Depuis juillet 2005, l'OTAN aide la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à œuvrer dans le but de mettre fin à la violence persistante et à améliorer la situation humanitaire au Darfour. Cette aide a pris diverses formes, et l'OTAN a joué son rôle,

compte tenu des moyens et capacités, et a permis à l'Union africaine d'étendre de façon efficace sa présence au Darfour.

Le transport aérien de soldats de la paix et de policiers civils de l'UA

À partir de juillet 2005, l'OTAN a aidé à acheminer au Darfour et à rapatrier quelque 24 000 soldats de la paix et plus de 500 policiers civils originaires des pays africains fournisseurs de troupes². De juillet à octobre 2005, l'OTAN a assuré le transport aérien, vers le Darfour, de quelque 5 000 soldats de la paix de l'Union africaine, qui ont contribué à renforcer considérablement les troupes sur le terrain. Avant 2005, la force de l'UA comptait moins de 3 000 soldats.

La coordination du transport aérien assuré par l'OTAN se fait à partir de l'Europe. Une cellule spéciale chargée des mouvements aériens implantée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba coordonne les mouvements des troupes arrivant sur le terrain en Afrique.

L'OTAN et l'UE, laquelle apporte également une aide en matière de transport aérien, mettent du personnel à la disposition de la cellule de l'Union africaine, mais c'est cette dernière qui dirige les opérations.

L'aide au titre de la formation

Outre l'assistance qu'elle a apportée sur le plan du transport aérien, l'OTAN a assuré la formation de 184 officiers de l'Union africaine au Centre opérationnel intégré pour le Darfour (DITF) à Addis-Abeba et à l'état-major de la force de la MUAS, à El Fasher (Soudan).

Cette formation, qui portait essentiellement sur la planification aux niveaux stratégique et opérationnel, était axée sur les technologies et les techniques à mettre en œuvre pour analyser et comprendre l'ensemble de la situation au Darfour et pour déterminer les secteurs dans lesquels l'emploi des moyens de l'Union africaine peut influencer et façonner l'environnement opérationnel en vue d'éviter les crises.

Par ailleurs, l'OTAN a aussi contribué à l'organisation d'un exercice sur cartes dirigé par les Nations Unies qui s'est déroulé du 18 au 27 août 2005 et qui avait pour objectif d'aider les troupes de l'Union africaine à comprendre la situation sur le théâtre d'opérations et à agir efficacement, et aussi de renforcer leur capacité à gérer des opérations stratégiques. L'OTAN a fourni quatorze officiers qui ont assuré la conception de l'exercice et le contrôle au niveau tactique.

À l'heure actuelle, l'OTAN assure une formation et un encadrement sur la gestion de l'information à l'intention d'officiers de l'Union africaine au DITF, à Addis-Abeba, et à l'appui d'un exercice sur les enseignements tirés organisé par la MUAS, en collaboration avec l'Union européenne.

² Ces chiffres reflètent la situation au printemps 2007.

L'OTAN a également accepté, à la demande de l'Union africaine, d'assurer des formations supplémentaires pour appuyer la création, à El Fasher, d'un centre d'opérations interarmées de la MUAS, rebaptisé « quartier général avancé de mission interarmées », et aussi au titre de la certification des unités avant leur déploiement.

En étroite coordination avec tous ses partenaires, l'OTAN examine par ailleurs une demande de l'Union africaine qui souhaiterait que l'Alliance puisse aider à la formation dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des soldats.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense, Bruxelles (paragraphe 8), 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion des Ministres de la défense, Bruxelles (paragraphe 9), 9 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Assistance de l'OTAN à l'Union africaine pour le Darfour :

<http://www.nato.int/issues/darfur/index-f.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN à l'occasion de la conférence pour les annonces de contributions à la mission de l'Union africaine au Soudan, Addis-Abeba (Éthiopie), 26 mai 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050526a.htm>

Transcription du point de presse du Secrétaire général de l'OTAN et du Président de la Commission de l'Union africaine, Bruxelles, 17 mai 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050517b.htm>

Transcription de la vidéo interactive de la série "Stopwatch" consacrée aux missions de formation de l'OTAN, 4 mai 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm>

Transcription de la vidéo interactive de la série "Stopwatch" consacrée à l'OTAN, l'Union africaine, les Nations Unies et le Darfour, 30 septembre 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050930a.htm>

2. CAPACITÉS

2.1. La force de réaction de l'OTAN totalement opérationnelle

Les dirigeants des pays alliés ont annoncé à Riga que la Force de réaction de l'OTAN (NRF) avait atteint sa capacité opérationnelle finale. **La NRF est une force faisant appel aux technologies de pointe composée d'éléments des forces terrestres, aériennes, navales et spéciales que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire.** Elle est capable de s'acquitter de missions dans le monde entier et d'accomplir toute la gamme des opérations, qu'il s'agisse d'évacuations, de gestion des catastrophes ou de lutte contre le terrorisme, et elle peut aussi faire office de « force d'entrée initiale » pour des forces de remplacement plus importantes. Elle peut compter jusqu'à 25 000 hommes et commencer à se déployer dans un délai de 5 jours. Elle peut assurer des opérations pendant 30 jours, et plus si elle est réapprovisionnée.

Le Secrétaire général a déclaré que le fait que la NRF ait atteint sa capacité opérationnelle finale constituait « une réalisation majeure car cela dote la communauté euro-atlantique d'une capacité sans précédent ». Les dirigeants des pays alliés ont décidé à Riga de financer en commun les déploiements à court préavis de la NRF, ce qui devrait inciter les pays à participer aux futures rotations de la force. L'accord couvre spécifiquement le transport aérien, « la partie la plus coûteuse » selon le Secrétaire général.

La Force de réaction de l'OTAN

La NRF peut se déployer dans le monde entier, sur décision du Conseil de l'Atlantique Nord. C'est une force à très haut niveau de préparation capable de mener à bien toutes les missions de l'Alliance, qu'il s'agisse de secours en cas de catastrophe, de maintien de la paix ou de combats de forte intensité.

La NRF englobe un élément terrestre de la taille d'une brigade, avec capacité d'entrée en force, une force navale opérationnelle comprenant un groupe tactique avec porte-aéronefs, un groupe opérationnel amphibie et un groupe d'action de surface, ainsi qu'un élément aérien pouvant effectuer 200 sorties de combat par jour et un élément de forces spéciales.

La Force de réaction de l'OTAN, dont le principe est d'être la « première force sur le terrain et la première force à quitter le terrain », accomplit différentes missions et peut :

- se déployer en tant que force autonome pour des opérations relevant de l'article 5 (défense collective) et des opérations de réponse aux crises hors article 5 telles que les opérations d'évacuation, la gestion des conséquences d'une catastrophe (notamment des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), le soutien en cas de crise humanitaire et les opérations de lutte contre le terrorisme ;
- se déployer en tant que force d'entrée initiale facilitant l'arrivée de forces de remplacement plus importantes ;

- se déployer en tant que force destinée à montrer que l'OTAN est déterminée, de façon solidaire, à éviter les crises (opérations de réaction rapide à l'appui de la diplomatie selon les besoins).

Les capacités d'appui tactique et de soutien des forces au combat font partie intégrante de la NRF. Il s'agit notamment d'unités de défense contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques et d'unités médicales, ainsi que d'unités aériennes et navales de soutien, d'éléments de logistique, de moyens de télécommunications et de renseignement, et de tous les autres éléments requis pour faire de la NRF une force de combat crédible et performante.

Le premier prototype de la force, qui comptait 9 500 hommes, a été inauguré le 15 octobre 2003 aux quartiers généraux du Commandement de forces interarmées (JFC) de Brunssum (Pays-Bas). La NRF a atteint sa capacité opérationnelle initiale en octobre 2004, et elle comptait alors quelque 17 000 hommes.

Des éléments de la NRF ont contribué à protéger les Jeux olympiques d'été d'Athènes, la force a soutenu l'élection présidentielle tenue en 2004 en Afghanistan et elle a participé aux secours humanitaires apportés au Pakistan en 2005 et 2006. La NRF a conduit son premier exercice en grandeur réelle, *Steadfast Jaguar 06*, au Cap Vert, en juin 2006.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense (paragraphe 11 à 14 sur la transformation des capacités militaires), 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires, 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-063f.htm>

Communiqué de presse sur la communication des résultats de l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN, 10 mai 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-048f.htm>

Exercice *Steadfast Jaguar 06* : expérimentation du concept de la NRF, site web du SHAPE, 9 mai 2006 (en anglais) :

http://www.nato.int/shape/issues/shape_nrf/sfjg06/pressrel.htm

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 12 à 24 sur les capacités militaires, les façons de contrer les nouvelles menaces, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération), 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Déclaration sur les capacités diffusée à la réunion des Ministres de la défense tenue le 1^{er} décembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-149f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1er décembre 2003, et consacrée à un examen de l'état d'avancement des capacités :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 12 juin 2003, contenant des informations générales sur les capacités :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-064f.htm>

Communiqué de presse sur l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN, 26 septembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-109f.htm>

Communiqué final de la réunion au sommet de Prague, portant notamment sur l'Engagement capacitaire de Prague, la Force de réaction de l'OTAN et la rationalisation de la structure de commandement (paragraphe 4) novembre 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

Déclaration des Ministres de la défense de l'OTAN sur les capacités, 6 juin 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN réunis à Reykjavik déclarent que, pour lutter contre le terrorisme, l'OTAN interviendra partout où cela sera nécessaire (paragraphe 5), 14-15 mai 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sur l'initiative sur les capacités de défense, 25 avril 1999 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Le concept stratégique de l'OTAN, 24 avril 1999 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Le processus de planification de la défense :

<http://www.nato.int/issues/dpp/index-f.html>

Améliorer les capacités opérationnelles de l'OTAN :

<http://www.nato.int/issues/capabilities/index-fr.html>

L'Engagement capacitaire de Prague :

http://www.nato.int/issues/prague_capabilities_commitment/index-fr.htm

L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN (avec liens vers des informations plus détaillées sur le transport aérien stratégique et le transport maritime) :

<http://www.nato.int/issues/strategic-lift/index-fr.html>

La Force de réaction de l'OTAN :

<http://www.nato.int/issues/nrf/index-fr.html>

La structure de commandement de l'OTAN :

http://www.nato.int/issues/military_structure/command/index-f.html

La capacité alliée de surveillance terrestre :

<http://www.nato.int/issues/ags/index-fr.html>

Le bataillon multinational de défense CBRN de l'OTAN :

<http://www.nato.int/shape/issues/cbrndb/index.htm> (en anglais)

Informations clés sur la défense antimissile :

http://www.nato.int/issues/missile_defence/index-fr.html

AWACS:

<http://www.nato.int/issues/awacs/index-f.html>

Opération de secours suite au tremblement de terre au Pakistan :

http://www.nato.int/issues/pakistan_earthquake/index.html (en anglais)

La Conférence des Directeurs nationaux des armements :

<http://www.nato.int/issues/cnad/index-fr.html>

La Division Investissement pour la défense de l'OTAN :

http://www.nato.int/issues/defence_investment_division/index-f.html

Interview vidéo avec le Commandant suprême allié Transformation, le général Lance L. Smith, mai 2006 :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060511a.htm> (en anglais)

Interview vidéo avec le Président du Comité militaire, le général Harald Kujat, juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050606a.htm> (en anglais)

Numéro de la revue de l'OTAN consacré à la transformation de l'Alliance, printemps 2005 :

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue1/french/main.htm>

2.2. La transformation militaire

À Riga, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré : « L'adaptation de nos forces doit se poursuivre ». Ils ont entériné une série d'initiatives visant à accroître l'aptitude des forces de l'Alliance à répondre aux menaces et défis de l'époque actuelle. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans certains domaines clés dont le transport aérien stratégique, la défense antimissile, la surveillance terrestre et la défense contre le terrorisme (voir ci-après). Ils ont aussi lancé une initiative de transformation des forces d'opérations spéciales visant à accroître leur aptitude à s'entraîner et à élaborer ensemble la doctrine, à améliorer le matériel et à renforcer l'interopérabilité. Les Alliés ont demandé en outre que de nouveaux travaux soient entrepris dans un certain nombre d'autres domaines essentiels pour les opérations modernes, dont la logistique et le partage du renseignement. Ces diverses activités, comme de nombreuses autres illustrant la transformation de l'OTAN en action, ont fait l'objet d'une exposition à l'occasion du Sommet.

Le transport aérien stratégique

Un Boeing C-17 a été présenté à l'aéroport de Riga pendant le sommet. Quatorze pays de l'OTAN, plus la Suède, ont l'intention de faire l'acquisition et d'exploiter conjointement trois ou quatre C-17 dans le cadre de la Capacité de transport aérien stratégique de l'OTAN.

Ceci viendra en complément de la Solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS), qui est déjà opérationnelle. Il s'agit d'un consortium multinational de 16 pays, dirigé par l'Allemagne, qui utilise des *Antonov* russes et ukrainiens An-124-100. Le contrat, d'une durée de trois ans renouvelable, prévoit l'affrètement permanent de deux appareils An-124-100, de deux autres sur préavis de six jours, et de deux appareils supplémentaires sur préavis de neuf jours.

Il est en outre prévu de coordonner le soutien du futur Airbus A400M.

La défense antimissile

Le contrat d'ingénierie et d'intégration des systèmes (SE&I) relatif à la défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) de l'OTAN, d'une valeur de €75 millions, a été signé à Riga par l'OTAN et la société *Science Applications International Corporation* (SAIC), leader du consortium industriel travaillant sur ce programme. La défense de l'OTAN contre les missiles balistiques pourra donc atteindre sa capacité opérationnelle initiale d'ici à 2010.

L'Alliance met actuellement au point un système déployable de défense contre les missiles balistiques afin de protéger les troupes de l'OTAN au sol ou un territoire ou une région menacés contre les missiles balistiques à courte et moyenne portée ainsi que contre les missiles de croisière, les aéronefs, les véhicules aériens sans pilote et les autres menaces inattendues. Cette capacité se composera d'un système multicouche de défense à haute et à basse altitude comportant des éléments de commandement, de contrôle et de gestion tactique, des radars d'alerte lointaine et divers intercepteurs.

Outre les travaux actuels relatifs à la TMD, et sur cette base, les dirigeants des pays alliés ont demandé au Sommet de Prague de 2002 que soit entamée une nouvelle étude de faisabilité de la défense antimissile dans le but de définir les différentes façon de protéger le territoire, les forces et les centres de population des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles. Cette étude de faisabilité, réalisée par un consortium placé sous la direction de la société SAIC, s'est étendue sur une période de 18 mois et a porté sur des questions essentielles telles que l'architecture de commandement et de contrôle et la combinaison optimale de systèmes et de capacités existants et prévus. Elle a abouti à la conclusion selon laquelle la défense antimissile est techniquement réalisable, dans les limites et sur la base des hypothèses figurant dans l'étude. À Riga, les dirigeants des pays alliés ont demandé que les travaux se poursuivent et qu'il soit procédé à un examen des implications politiques et militaires de la défense antimissile pour l'Alliance, notamment à une actualisation au sujet des développements dans le domaine de la menace liée aux missiles.

La capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

L'année 2007 marquera le lancement de la phase de conception et de développement du système allié de surveillance terrestre (AGS) en cours d'élaboration à l'OTAN par un consortium international. L'AGS donnera aux commandants de l'Alliance une représentation de la situation au sol dans les zones de mission grâce aux données relayées à partir de toute une combinaison de plates-formes radar pilotées ou sans pilote, capables d'observer ce qui se passe au sol.

L'AGS sera produite par un consortium industriel dénommé « Partenariat industriel transatlantique pour la surveillance » (TIPS), dirigé par AGS international, entreprise commune réunissant les sociétés *European Aeronautic Defense and Space Company* (EADS), Galileo Avionica, *General Dynamics Canada*, Indra, Northrop Grumman et Thalès, et ayant des partenariats dans chacun des pays de l'OTAN participants. Le système devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale en 2013. L'AGS appartiendra à l'OTAN et sera exploité par elle.

Tout comme les radars des avions AWACS de l'OTAN surveillent l'espace aérien, l'AGS aura la capacité d'observer ce qui se passe au sol grâce à des radars spécialement adaptés. Elle assurera une connaissance de la situation avant et pendant les opérations de l'OTAN. Il s'agit là d'une capacité essentielle pour les opérations militaires modernes, et d'un outil capital pour la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

L'AGS comprendra des plates-formes pilotées et sans pilote, ainsi que des stations de commande au sol, en différentes configurations. La plate-forme pilotée sera installée à bord d'un avion commercial Airbus A321 et la plate-forme non pilotée à bord du *Global Hawk*, véhicule aérien sans pilote (UAV) opérant à haute altitude et doté d'une grande autonomie. La plate-forme pilotée emportera le radar AGS développé en coopération transatlantique (TCAR).

La défense contre le terrorisme

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont salué les initiatives de l'OTAN en matière de défense contre le terrorisme, y compris le développement de technologies de pointe permettant de lutter contre les menaces terroristes, notamment de protéger les troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan contre les engins explosifs de fabrication artisanale. Ils ont appelé les Alliés à continuer de développer et de mettre pleinement en œuvre leurs capacités nationales dans ce domaine, et à renforcer l'aptitude de l'Alliance à partager les informations et les données du renseignement sur le terrorisme, en particulier pour soutenir les opérations de l'OTAN.

L'ensemble renforcé de mesures de lutte contre le terrorisme adopté au Sommet que l'OTAN a tenu à Istanbul en juin 2004 comporte un programme de recherche et technologie établi dans ce but par la Conférence des Directeurs nationaux des armements. Ce programme est axé sur les domaines mentionnés ci-après :

- mise en échec, par une détection de la menace, des dispositifs explosifs artisanaux comme les voitures piégées et les bombes placées aux abords des routes ;
- réduction de la vulnérabilité des avions gros-porteurs civils et militaires aux systèmes portatifs de défense aérienne ;
- réduction de la vulnérabilité des hélicoptères aux grenades propulsées par fusée ;
- protection des ports et des navires contre les vedettes rapides piégées et les plongeurs sous-marins ;
- détection et mise en échec des armes chimiques, biologiques radiologiques et nucléaires, et protection contre ces armes ;
- neutralisation des explosifs et munitions ;
- technologie de largage de précision pour les forces d'opérations spéciales et leur équipement ;
- utilisation contre les terroristes de moyens de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'acquisition d'objectifs ;
- technologies de lutte contre les attaques au mortier ;
- protection des infrastructures critiques.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La structure de commandement militaire :

www.nato.int/issues/military_structure/command/index-f.html

Le transport aérien stratégique :

www.nato.int/issues/strategic-lift/index-fr.html

Améliorer les capacités opérationnelles de l'OTAN :

www.nato.int/issues/capabilities/index-fr.html

Défense contre les missiles :

www.nato.int/issues/missile_defence/index-fr.html

Capacité alliée de surveillance terrestre :

www.nato.int/issues/ags/index-fr.html

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme :

www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html

3. PARTENARIATS

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont rappelé l'importance essentielle que revêt la politique de partenariat, de dialogue et de coopération menée par l'OTAN dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), du Partenariat pour la paix (PPP), du Dialogue méditerranéen (DM) et de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), ainsi qu'avec les pays de contact et aussi avec la Russie et l'Ukraine. Ils ont chargé le Conseil de l'Atlantique Nord de poursuivre le développement de cette politique afin que les consultations avec les pays du PPP soient plus ciblées, en permettant la tenue de réunions ad hoc pour lesquelles des configurations souples seront adoptées, et en ouvrant aux partenaires du DM et de l'ICI la possibilité d'avoir à leur disposition certains des outils de partenariat du CPEA, cas par cas. Le Secrétaire général a donné l'exemple des réunions à 26 plus N, N représentant un groupe de pays intéressés en commun à avoir des échanges de vues avec l'OTAN, comme les réunions entre les membres de l'Alliance et les pays fournisseurs de troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité et les pays donateurs.

3.1. Accueillir de nouveaux partenaires

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont décidé d'inviter trois nouveaux pays, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, à se joindre au Partenariat pour la paix (PPP) et au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, a déclaré que l'adhésion de ces pays au PPP leur permettrait de s'intégrer « plus pleinement au sein de la communauté euro-atlantique des nations », mais il a souligné qu'il demeure important de coopérer entièrement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ont signé le document cadre du PPP au siège de l'OTAN le 14 décembre 2006, ce qui, selon le Secrétaire général de l'OTAN, marquait « le début d'une coopération beaucoup plus vaste ».

Le 18 décembre 2006, le Secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Minuto-Rizzo, a inauguré un bureau de liaison militaire de l'OTAN à Belgrade, en présence du Ministre de la défense de la Serbie, M. Zoran Stanković. L'ambassadeur Minuto-Rizzo a déclaré que l'ouverture de ce bureau facilitera grandement le renforcement de la coopération qui découlera sans aucun doute de cette nouvelle étape des relations entre la Serbie et l'OTAN.

Le Bureau de liaison militaire de l'OTAN sera implanté dans le bâtiment du ministère serbe de la défense et il sera doté d'un effectif militaire de neuf personnes détachées par divers pays membres de l'OTAN et placées sous la direction du général de brigade Yannick Asset, de l'armée de terre française. Le Bureau emploiera également des civils recrutés sur place. Il facilitera la coopération entre la Serbie et l'OTAN dans le cadre du programme du PPP.

Le Bureau de liaison militaire prêtera son appui au Groupe Serbie/OTAN sur la réforme de la défense qui, depuis février 2006, donne aux autorités serbes des avis et l'assistance nécessaires afin qu'elles réforment et modernisent les forces armées du pays et mettent en place une structure de défense nationale moderne, financièrement acceptable et soumise à un contrôle démocratique. Le Bureau de liaison militaire sera aussi en rapport avec les autorités militaires serbes au sujet des aspects pratiques de la mise en application de l'accord de transit, signé le 18 juillet 2005, destiné à améliorer les mouvements logistiques concernant les opérations de l'OTAN dans les Balkans occidentaux.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)

Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) est un forum multilatéral au sein duquel les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires se rencontrent régulièrement pour débattre d'une multitude de questions politiques et de sécurité, notamment de la maîtrise des armements, du terrorisme, du maintien de la paix, des questions liées à l'économie de la défense et de la sûreté nucléaire. Ils abordent également, au cours de leurs consultations, les domaines de la science et de l'environnement, de même que celui des plans civils d'urgence. C'est ainsi qu'a été créé en 1998, à l'initiative de la Russie, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) chargé d'assurer la coordination, entre les pays du CPEA, des secours en cas de catastrophe.

Outre les consultations à court terme, au sein du CPEA, sur les questions d'actualité dans les domaines politique et de la sécurité, un plan biennal d'action du CPEA prévoit une consultation et une coopération à plus long terme dans un large éventail de domaines.

Les réunions du CPEA peuvent se tenir à différents niveaux (chefs d'État et de gouvernement, ministres, ambassadeurs, réunions de travail ou réunions d'experts), et jouer un rôle décisif en période de crise. Lors de la crise du Kosovo, par exemple, une série de réunions extraordinaires a permis de tenir les pays partenaires informés de la planification de l'OTAN et de ses préparatifs en vue d'éventuelles options militaires dans cette province, et de procéder à des échanges de vues pendant et après le conflit.

Le Partenariat pour la paix

Le Partenariat pour la paix (PPP) est un programme de coopération pratique entre l'OTAN et des pays partenaires pris individuellement. Il est axé sur des programmes conçus sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque pays. Ces programmes de partenariat individuel (IPP) sont des programmes étalés sur deux ans et composés à partir d'un vaste menu d'activités choisies figurant au Programme de travail du Partenariat. Le Programme de travail du Partenariat propose des activités dans plus de 20 domaines : politique et plans de défense, relations civilo-militaires, formation et entraînement, défense aérienne, systèmes de communications et d'information, gestion des crises et plans civils d'urgence, entre autres. En 1999, les Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) sont venus s'ajouter aux IPP ; ils visent à englober des activités menées sous l'égide du CPEA et du PPP, et à faire en sorte que les partenaires se rapprochent encore davantage de l'OTAN.

Le texte fondateur du PPP - le document cadre du Partenariat pour la paix - énumère les engagements spécifiques à prendre par chaque participant (transparence dans l'établissement des plans de défense, contrôle démocratique des forces armées et interopérabilité). L'OTAN s'engage, pour sa part, à mener des consultations avec tout Partenaire qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité.

Aux termes du Document cadre du PPP, l'OTAN s'est engagée en outre à mettre au point avec les pays partenaires un processus de planification et d'examen (PARP) du PPP devant servir à déterminer et à évaluer les forces et les moyens susceptibles d'être mis à disposition pour des activités de formation, des exercices et des opérations à caractère multinational menés de concert avec les forces de l'Alliance. Le Processus de planification et d'examen, qui s'appuie sur l'expérience de l'OTAN dans le domaine de l'établissement de plans de défense, est proposé aux Partenaires de façon optionnelle. Le PARP a favorisé la collaboration des pays partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN, notamment en ex-Yougoslavie et en Afghanistan, et a aidé à jeter les bases d'une plus grande participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PPP.

Des Éléments d'état-major du PPP, composés d'officiers de pays alliés et de pays partenaires, ont été mis en place au sein de plusieurs QG de l'OTAN ; ils travaillent ensemble à la planification d'exercices et à l'exécution d'autres fonctions de coopération. Par ailleurs, une Cellule de coordination du Partenariat (CCP), implantée au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons (Belgique), participe à la coordination des activités de formation et des exercices PPP. Il existe également un Centre de coordination international où les pays non OTAN qui fournissent des troupes au titre des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN peuvent disposer des installations nécessaires pour les exposés et la planification.

Le Partenariat pour la paix fait l'objet d'un réexamen régulier, qui permet de l'adapter aux évolutions du contexte international et aux besoins des pays partenaires. Ces dernières années, le programme a été renforcé en permanence, notamment par la mise sur pied du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme et du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense.

En dehors de ces renforcements périodiques du PPP, le programme a bénéficié d'une importante initiative, la création en septembre 2000 du Fonds d'affectation spéciale du PPP, dont le but est d'aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et de munitions. Plusieurs projets ont été entrepris, notamment en Albanie, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine. Ils sont dirigés par un pays membre de l'OTAN et un pays partenaire, et financés par les pays disposés à s'associer aux projets.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapport sur le document intitulé « Recentrage et renouvellement du Partenariat euro-atlantique » (entériné au Sommet d'Istanbul). Ce document définit les objectifs essentiels et fixe les priorités géographiques et fondamentales pour la poursuite du Partenariat, 23 juin 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b040623e.htm>

Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (entériné au Sommet d'Istanbul), 7 juin 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b040607e.htm>

Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix, Prague, 22 novembre 2002 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b021121a.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, Prague, 22 novembre 2002 :

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Prague, 22 novembre 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-128f.htm>

Textes officiels du CPEA, y compris les programmes de travail :

<http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm>

Textes officiels du PPP, y compris les programmes de travail :

<http://www.nato.int/issues/pfp/off-text-fr.html>

Document de base intitulé « Vers un Partenariat pour le XXI^e siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel » et couvrant diverses initiatives : PMF, PAPP, OCC, IPAP et T&EEP, 15 juin 1999 :

<http://www.nato.int/pfp/docu/d990615af.htm>

Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques, traitant du CPEA (paragraphe 9) et du PPP (paragraphe 10), 8 juillet 1997 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Sintra (Portugal) annonçant la création du CPEA et le renforcement du PPP (paragraphe 2), 29 mai 1997 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-065f.htm>

Déclaration du Conseil de Coopération nord-atlantique sur le dialogue, le partenariat et la coopération, Bruxelles, 20 décembre 1991 :

<http://www.nato.int/docu/commf/c9112201.htm>

Module proposant des textes juridiques et politiques et des déclarations officielles sur le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix, et notamment l'invitation à adhérer au PPP, le Document cadre du PPP, le document de base du CPEA, ainsi que les plans d'action et les programmes de travail :

<http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm#political>

Textes juridiques se rapportant au PPP, communiqués ministériels et programmes de travail du Partenariat :

<http://www.nato.int/issues/pfp/off-text-fr.htm>

Pays membres du CPEA, et liens vers les pays (en anglais) :

<http://www.nato.int/pfp/eapc-cnt.htm>

Pays membres du PPP, dans l'ordre chronologique de signature du Document cadre (en anglais) :

<http://www.nato.int/pfp/sig-date.htm>

Site web de l'EADRCC :

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>

Bureau de liaison juridique de l'OTAN à Belgrade (en anglais) :

<http://www.afsouth.nato.int/mlo/>

Pays partenaires de l'OTAN :

<http://www.nato.int/issues/partners/index-fr.html>

Le Conseil de partenariat euro-atlantique :

<http://www.nato.int/issues/eapc/index-fr.html>

Le Partenariat pour la paix :

<http://www.nato.int/issues/pfp/index-fr.html>

Fonds d'affectation spéciale du PPP :

<http://www.nato.int/pfp/trust-fund-f.htm>

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe :

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>

OTAN-UE : un partenariat stratégique :

<http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.html>

Les relations de l'OTAN avec les Nations Unies :

<http://www.nato.int/issues/un/index-fr.html>

L'OTAN et l'OSCE :

<http://www.nato.int/issues/nato-osce/index-f.html>

OTAN Hebdo : La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie rejoignent le Partenariat pour la paix de l'OTAN :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/12-december/f1214a.htm>

La Bosnie-Herzégovine rejoint le PPP : déclaration liminaire du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061214b.htm>

Le Monténégro rejoint le PPP : déclaration liminaire du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061214a.htm>

Réunion avec le Conseil de l'Atlantique Nord : discours de M. Filip Vujanović, Président du Monténégro (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061214d.htm>

La Serbie rejoint le PPP : déclaration liminaire du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061214c.htm>

Réunion avec le Conseil de l'Atlantique Nord : discours de M. Boris Tadić, Président de la Serbie (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061214e.htm>

OTAN Hebdo : l'OTAN ouvre un bureau de liaison militaire à Belgrade :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/12-december/f1219a.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Minuto-Rizzo, lors de l'inauguration du Bureau de liaison militaire de l'OTAN à Belgrade (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/update/2006/s061219a.htm>

Dix ans de Partenariat pour la paix, 10 janvier 2004 :

<http://www.nato.int/docu/update/2004/01-january/f0110b.htm>

Cinquième anniversaire de l'EADRCC, 3 juin 2003 :

<http://www.nato.int/docu/update/2003/06-june/f0603b.htm>

Dix ans de partenariat et de coopération, 26 octobre 2001 :

<http://www.nato.int/docu/update/2001/1022/f1026a.htm>

3.2. Un signal clair au sujet de l'élargissement

Au cours de la décennie écoulée, dix anciens Partenaires sont devenus membres de l'Alliance. À Riga, les dirigeants des pays alliés ont souligné que la porte de l'OTAN restait ouverte. Ils ont donné ce que le Secrétaire général a appelé un « signal clair » à trois pays participant au Plan d'action pour l'adhésion ; l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine (*) précisant qu'au prochain sommet, en 2008, « l'Alliance a l'intention de lancer de nouvelles invitations, à l'adresse des pays qui satisferont aux normes de l'OTAN, axées sur les résultats, et qui seront en mesure de contribuer à la sécurité et à la stabilité euro-atlantiques ».

Le Sommet de Riga a aussi été l'occasion de saluer le lancement d'un dialogue intensifié avec la Géorgie sur les questions liées aux aspirations de ce pays à l'adhésion. Les dirigeants des pays alliés ont réaffirmé en outre l'importance du partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine et ils se sont réjouis des progrès accomplis dans le cadre du dialogue intensifié avec ce pays.

La Géorgie a bénéficié de la décision prise en septembre 2006 par le Conseil de l'Atlantique Nord au sujet de l'ouverture d'un « dialogue intensifié sur les aspirations de ce pays à l'adhésion ». Les premiers pourparlers organisés dans le cadre de ce dialogue se sont tenus au siège de l'OTAN le 14 décembre 2006. Ils ont couvert une vaste gamme de questions allant des principaux résultats du Sommet de Riga aux attentes que les pays membres de l'Alliance nourrissent au sujet des membres potentiels sur les plans politique, militaire, financier et juridique, et sur celui de la sécurité. Les deux parties ont aussi examiné le plan de travail du Dialogue intensifié pour 2007, qui consistera en une série d'échanges de vues ciblés entre la Géorgie, le Secrétariat international de l'OTAN et les pays membres de l'Alliance.

Le chemin de l'adhésion

Aux termes de l'Article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, la porte de l'OTAN reste ouverte à d'autres pays européens prêts et disposés à respecter les engagements et les obligations liés au statut de membre et qui sont susceptibles de contribuer à la sécurité. Les pays candidats sont censés participer au Plan d'action pour l'adhésion afin de se préparer à devenir membres et à apporter la preuve de leur aptitude à respecter les obligations et les engagements liés au statut de membre. Le Plan d'action pour l'adhésion est un programme qui a pour but d'aider les pays partenaires candidats à se conformer aux normes de l'OTAN et à se préparer à une éventuelle adhésion. La participation au Plan d'action pour l'adhésion ne préjuge d'aucune décision de l'Alliance concernant l'adhésion future, mais elle facilite considérablement le processus.

Une fois qu'ils ont suivi avec succès le processus du Plan d'action pour l'adhésion, les candidats doivent être officiellement invités par l'OTAN à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. Avec cette invitation commence le processus d'adhésion, dont les principales étapes sont les suivantes :

- pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN ;
- les pays invités envoient à l'OTAN leur lettre d'intention ainsi que le calendrier qu'ils prévoient pour l'accomplissement des réformes entreprises dans le cadre du Plan d'action pour l'adhésion ;
- les pays de l'OTAN signent les protocoles d'accession ;
- les pays de l'OTAN ratifient les protocoles d'accession ;
- le Secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord ;
- les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord conformément à leurs procédures nationales ;
- lorsqu'ils ont déposé leurs instruments d'accession auprès du Département d'État des États-Unis, dépositaire du Traité, les pays invités deviennent membres de l'OTAN.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN (MAP) :

www.nato.int/issues/map/index-f.html

3.3. Les relations OTAN-Russie

S'ils ont salué les progrès réalisés dans le renforcement du dialogue politique et de la coopération pratique entre l'OTAN et la Russie, les dirigeants des pays alliés réunis à Riga ont appelé la Russie à s'associer à leurs efforts pour renforcer la coopération sur les questions clés en matière de sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme. Ils ont dit compter sur la ratification prochaine par la Russie de la Convention sur le statut des forces au titre du Partenariat pour la paix, qui faciliterait la poursuite de l'intensification de la coopération pratique, en particulier dans le cadre de projets entre militaires. Ils ont exprimé leur reconnaissance pour la contribution de la Russie à l'opération *Active Endeavour*, opération de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée,

et pour la coopération pratique à la lutte contre le trafic de stupéfiants en Afghanistan et en Asie centrale. Ils se sont également déclarés disposés à renforcer et à approfondir la coopération dans le cadre du Conseil OTAN-Russie (COR) en rendant les structures plus efficaces.

Le Conseil OTAN-Russie

Le Conseil OTAN-Russie (COR) est le principal mécanisme de coopération entre l'OTAN et la Russie. Dans le cadre du COR, les Alliés et la Russie travaillent sur un pied d'égalité et développent leur coopération dans divers domaines d'intérêt commun. Depuis sa création au Sommet de Rome en mai 2002, le COR est devenu une instance efficace et expérimentée pour le dialogue politique et la coopération.

Les secteurs clés de la coopération sont la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la défense contre les missiles de théâtre, la non-prolifération, la coopération entre militaires et la réforme de la défense. La Russie coopère en outre avec l'OTAN sur le plan de la gestion de l'espace aérien, des plans civils d'urgence, de la coopération scientifique et de la sécurité environnementale.

On a fait, au printemps 2006, le bilan des activités du COR. Se fondant sur les progrès réalisés et les difficultés recensées pendant la mise en œuvre du programme du COR, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance et de la Russie, réunis à Sofia en avril 2006, ont adopté un ensemble de priorités et de recommandations visant à guider le COR à moyen terme. Ces grandes priorités sont les suivantes :

- renforcement du dialogue politique au sein du COR ;
- intensification des efforts visant à développer l'interopérabilité et à approfondir la coopération dans le domaine de la réforme de la défense ;
- intensification de la coopération dans la lutte contre le terrorisme ;
- développement de la confiance mutuelle et de la transparence en ce qui concerne les forces armées de l'OTAN et celles de la Russie ;
- poursuite du développement de l'interopérabilité et de la coopération dans le domaine de la gestion des crises ;
- définition des domaines se prêtant à une coopération axée sur les résultats concernant les questions ayant trait à la non-prolifération ;
- meilleure sensibilisation de l'opinion publique aux objectifs, aux principes et aux réalisations du COR ; et
- recherche de ressources adéquates permettant d'appuyer les initiatives OTAN-Russie.

En décembre 2004, les Ministres des affaires étrangères des pays membres du COR ont approuvé un Plan d'action du COR contre le terrorisme pour améliorer la coordination générale et l'orientation stratégique des activités de coopération au sein du COR. Un entraînement conjoint préalable au déploiement est en cours depuis décembre 2004 pour préparer les navires russes à soutenir l'opération *Active Endeavour*. Le déploiement du premier navire russe, la frégate RFS Pitlyvi, a été annoncé en septembre 2006.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Déclaration de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays membres du COR tenue à Bruxelles, 8 décembre 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p051208f.htm>

Déclaration de la réunion des Ministres de la défense des pays membres du COR, 9 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050609-nrcf.htm>

Déclaration de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays membres du COR, 9 décembre 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p041209f.htm>

Plan d'action du Conseil OTAN-Russie contre le terrorisme, 9 décembre 2004 :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b041209a-f.htm>

Déclaration du Président de la réunion du Conseil OTAN-Russie au niveau des Ministres des affaires étrangères tenue à Istanbul, 28 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040628f.htm>

Déclaration du Président de la réunion informelle du COR au niveau des Ministres des affaires étrangères, 2 avril 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040402-nrc-f.htm>

Déclaration de la réunion du COR au niveau des Ministres des affaires étrangères, 4 décembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031204f.htm>

Déclaration des Ministres de la défense faite à la réunion du Conseil OTAN-Russie du 1^{er} décembre 2003, exposant les domaines de coopération :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031201f.htm>

Déclaration du Conseil OTAN-Russie sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine, 23 juillet 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030723bf.htm>

Sommet OTAN-Russie de Rome - textes de base et autres documents connexes, 28 mai 2002 :

<http://www.nato.int/docu/comm/2002/0205-rome/0205-rome.htm>

Déclaration du COR au niveau des Ministres de la défense, énumérant divers domaines de coopération, 6 juin 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p020606f.htm>

Décision des Ministres des affaires étrangères du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie de créer un nouveau Conseil, 6 et 7 décembre 2001 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p011207f.htm>

Sommet OTAN-Russie de Paris - textes de base (y compris l'Acte fondateur) et autres informations connexes, 27 mai 1997 :

<http://www.nato.int/docu/fonda/actfnd-a.htm>

Les relations OTAN-Russie :

<http://www.nato.int/issues/nato-russia/index-f.html>

Le Conseil OTAN-Russie :

<http://www.nato.int/issues/nrc/index-f.html>

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe :

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>

Transcription de la conférence de presse du Secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, après la réunion informelle du COR, 28 avril 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060428c.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à l'Institut de l'Europe à Moscou, le 24 juin 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050624a.htm>

Allocution du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la conférence du COR sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, 5 avril 2004 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040405a.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, sur « Une nouvelle révolution russe : le partenariat avec l'OTAN », qui fait un bref historique des relations OTAN-Russie, 13 décembre 2003 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021213a.htm>

Discours prononcé par le général James Jones, Commandant suprême des Forces alliées en Europe, sur le maintien de la paix : réalisations et prochaines étapes, 3 juillet 2003 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030703a.htm>

3.4. Les relations OTAN-Ukraine

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont réaffirmé l'importance du Partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine, et ont salué les progrès accomplis dans le contexte de leur Dialogue intensifié. Ils ont exprimé leur reconnaissance à l'Ukraine pour les contributions substantielles qu'elle apporte à la sécurité commune, notamment par sa participation à des opérations dirigées par l'OTAN et par les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la coopération régionale, et l'ont encouragée à poursuivre sa contribution à la sécurité régionale. Ils se sont déclarés déterminés à poursuivre la coopération pratique pour aider l'Ukraine à mettre en œuvre des réformes de grande envergure, notamment dans les domaines de la sécurité nationale et de la défense, dans le secteur de l'industrie de défense et sur le plan de la lutte contre la corruption.

Un Partenariat spécifique

Les relations entre l'OTAN et l'Ukraine se développent depuis la signature, en 1997, de la Charte de partenariat spécifique. Cette charte définissait des domaines de consultation et de coopération et elle portait création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), qui était chargée de faire avancer les travaux. Au fil des ans, un système de dialogue et de coopération pratique s'est mis en place dans un large éventail de domaines, comme la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes, la coopération politique sur les questions de sécurité régionale, la coopération militaire et la coopération scientifique et technologique.

L'OTAN et l'Ukraine ont engagé un Dialogue intensifié sur les aspirations de celle-ci à entrer dans l'Alliance et sur les réformes à mener en ce sens. Lancé en avril 2005, ce dialogue témoigne du nouvel élan que connaissent les relations entre l'OTAN et l'Ukraine.

Parallèlement au Dialogue intensifié, un ensemble de mesures à court terme a été approuvé pour concentrer les activités de coopération pratique dans cinq domaines prioritaires :

- le renforcement des institutions démocratiques ;
- l'amélioration du dialogue politique ;

- l'intensification des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- l'amélioration du processus d'information du public ;
- la gestion des conséquences sociales et économiques des réformes.

Le soutien qu'apportent l'OTAN et les différents membres de l'Alliance aux activités de réforme de l'Ukraine, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité, constitue l'un des aspects importants des relations OTAN-Ukraine. Ces réformes sont essentielles pour le développement démocratique du pays et la réalisation de son objectif qui est de s'intégrer davantage dans les structures euro-atlantiques. Le Plan d'action OTAN-Ukraine, adopté par la COU en novembre 2002, sert à orienter notre coopération dans ce processus.

Le plan d'action définit un ensemble d'objectifs stratégiques à long terme conçus dans le but d'aider l'Ukraine à concrétiser ses projets d'intégration au sein de la communauté euro-atlantique et il fournit un cadre à la coopération actuelle et future entre l'OTAN et l'Ukraine. Il énonce des principes et des objectifs agréés conjointement portant sur des questions politiques et économiques, des questions relatives à l'information, à la sécurité et à la défense et des questions militaires, ainsi que sur la protection et la sécurité des informations, et sur des questions juridiques.

Des Plans annuels des cibles à atteindre, qui comportent des mesures à prendre par l'Ukraine seule et des mesures conjointes OTAN-Ukraine à l'appui des objectifs définis dans le Plan d'action, sont élaborés chaque année. Des réunions d'évaluation ont lieu deux fois par an et un rapport d'activité est établi chaque année pour permettre à la COU de faire le point sur l'état d'avancement des objectifs du Plan d'action.

Le Dialogue intensifié et les mesures à court terme, lancés en avril 2005, ont pour but de compléter et de renforcer la coopération existante dans le cadre du Plan d'action.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Déclaration du Président de la réunion de la COU en session des Ministres de la défense, 8 juin 2006 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-065f.htm>

Déclaration commune - réunion de la COU au niveau des Ministres des affaires étrangères, 8 décembre 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-159f.htm>

Déclaration conjointe à la presse - réunion de la COU à Kiev, 19 octobre 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-132f.htm>

Réunion de la COU en session des Ministres de la défense, 9 juin 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-077f.htm>

Communiqué de presse sur le « Renforcement de la coopération OTAN-Ukraine : Mesures à court terme » diffusé à la réunion de la COU en session des Ministres des affaires étrangères parallèlement à la décision de lancer un Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion, 21 avril 2005 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050421f.htm>

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2006 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b060407f.pdf>

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2005 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

http://www.nato.int/docu/other/ukr/target_plan_e.pdf

Déclaration du Président - réunion au sommet de la COU à Istanbul, 29 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-104f.htm>

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2004 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b040331f.pdf>

Plan OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2003 dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine :

<http://www.nato.int/docu/fonda/b030324f.pdf>

Premier Plan d'action OTAN-Ukraine, novembre 2002, comprenant des informations détaillées sur les objectifs stratégiques de l'Ukraine et les domaines de coopération avec l'OTAN :

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122a.htm>

Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine, Madrid, 9 juillet 1997 :

<http://www.nato.int/docu/fonda/ukrchrt.htm>

Relations OTAN-Ukraine :

<http://www.nato.int/issues/nato-ukraine/index-fr.html>

Transcription d'un entretien avec John Colston, Secrétaire général adjoint pour la politique et les plans de défense, qui explique la coopération OTAN-Ukraine en matière de défense, 11 janvier 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s60111a.htm>

Transcription du débat vidéo interactif « Stopwatch » sur l'OTAN et l'Ukraine après la Révolution orange, novembre 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051122a.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, devant l'École de la diplomatie de Kiev (Ukraine), 20 octobre 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051020b.htm>

Transcription d'un entretien avec M. l'ambassadeur Erdmann, Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la politique de sécurité, qui explique le Dialogue intensifié avec l'Ukraine, 27 septembre 2005 (en anglais):

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050727a.htm>

3.5. Les relations avec les pays de contact

Lors du Sommet, les dirigeants des pays alliés ont donné pour instruction de mener des travaux afin que les potentialités politiques et pratiques offertes par les cadres de partenariat de l'OTAN soient exploitées pleinement, y compris en ce qui concerne les relations de l'Alliance avec des pays de contact tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Il faudra mettre en œuvre des mesures afin de mieux cibler les consultations, d'assouplir la configuration des réunions, et de mettre plus largement les outils éprouvés des partenariats à la disposition des partenaires les plus récents (tels que les pays participant au Dialogue méditerranéen et à l'Initiative de coopération d'Istanbul), et des pays de contact.

3.6. L'initiative OTAN de formation

À Riga, les dirigeants des pays alliés ont lancé l'initiative OTAN de coopération en matière de formation, proposant ainsi aux Partenaires du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul de partager l'expérience de l'OTAN en matière de formation. Cette initiative, lancée dans un esprit de partage des responsabilités, tiendra compte des ressources disponibles, et elle vise à mettre sur pied un réseau toujours plus étendu d'activités OTAN de formation qui contribueront à la modernisation des structures de défense et à la formation des forces de sécurité. Ceci sera mis en œuvre par une approche évolutive et progressive, tout d'abord en accroissant la participation aux programmes OTAN actuels d'entraînement et de formation et aux activités de partenariat en cours, et en créant un département du Moyen-Orient au Collège de défense de l'OTAN, à Rome. Dans une deuxième phase, l'OTAN pourrait soutenir la création d'une institution spécialisée de formation au Moyen-Orient.

Le Dialogue méditerranéen

L'OTAN a engagé en 1994 un dialogue politique avec des pays méditerranéens, et, dix ans après, elle a proposé d'en faire un véritable partenariat. Ce dialogue réunit actuellement sept participants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Le Dialogue méditerranéen vise à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région, à instaurer une meilleure compréhension mutuelle, à dissiper les idées fausses entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens et à favoriser l'établissement de bonnes relations d'amitié dans l'ensemble de la région. Le Dialogue s'appuie sur plusieurs principes, dans un esprit de partage des responsabilités :

- la non-discrimination : les bases de la coopération et des échanges avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires ;
- l'autodifférenciation : le Dialogue permet de choisir une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque partenaire ;
- les intérêts mutuels : l'Alliance cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue, et les partenaires choisissent librement le rythme et l'étendue de leur coopération avec l'OTAN ;
- la complémentarité : l'initiative de l'OTAN vient compléter les initiatives d'autres organisations internationales dans la région - l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Cinq plus cinq.

La coopération et le dialogue se déroulent essentiellement au niveau bilatéral (26+1), mais le Dialogue méditerranéen permet également des consultations politiques multilatérales (26+7). Depuis le Sommet de Prague de 2002, il est également possible d'organiser une coopération régionale avec au moins deux partenaires du Dialogue.

Depuis sa création en 1994, le Dialogue se caractérise par une approche évolutive en termes de participation et de contenu ; ainsi, il a vu augmenter le nombre de ses participants : aux cinq premiers membres se sont ajoutés la Jordanie en 1995 et l'Algérie en 2000, ce qui a permis de faire évoluer la coopération.

Le Groupe de coopération méditerranéenne a été créé en juillet 1997 sous l'autorité et la supervision du Conseil de l'Atlantique Nord. C'est à lui qu'incombe la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen et il est le cadre des débats politiques bilatéraux et multilatéraux qui sont organisés régulièrement à différents niveaux.

Un programme de travail annuel est établi chaque année, depuis 1997. Il définit les différents domaines de coopération parmi lesquels la diplomatie publique, les sciences et l'environnement, la gestion des crises, les plans civils d'urgence, la politique et la stratégie de défense, les armes légères et de petit calibre, la gestion de l'espace aérien et l'action humanitaire globale de lutte contre les mines.

Le programme de travail annuel comporte également une dimension militaire, qui permet aux représentants des pays du Dialogue méditerranéen de prendre part à des stages dans les écoles de l'OTAN et de participer activement ou en qualité d'observateurs à des exercices militaires de l'OTAN. Des réunions ont lieu au niveau des chefs d'état-major de la défense. Trois pays participant au Dialogue méditerranéen (l'Égypte, la Jordanie et le Maroc) ont fourni des troupes pour les opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Le Maroc fournit encore des troupes à la Force de l'OTAN pour le Kosovo (KFOR) et il a annoncé - de même que l'Algérie et Israël - qu'il souhaitait participer à l'opération *Active Endeavour*.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le renforcement du Dialogue méditerranéen pour en faire un véritable partenariat (paragraphe 36), 28 juin 2004 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Consultez les programmes de travail (de 2002 à 2005) du Dialogue méditerranéen (en anglais):

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN préconisent un renforcement du Dialogue méditerranéen (paragraphe 17), 4 et 5 décembre 2003 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-152f.htm>

Renforcement du Dialogue méditerranéen, avec l'établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles, mai 2003 :

<http://www.nato.int/med-dial/upgrading-fr.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent leur décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphe 15), 14 mai 2002 :

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphe 5, 29, 38), avril 1999 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-063f.htm>

(paragraphe 5 de la Déclaration de Washington)

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm>

(paragraphe 29 du Communiqué du Sommet de Washington)

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

(paragraphe 38 du Concept stratégique de l'Alliance)

Extrait de la Déclaration de Madrid des chefs d'État et de gouvernement annonçant la création du Groupe de coopération méditerranéenne (paragraphe 13), juillet 1997 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord annonçant la création d'un Dialogue méditerranéen (paragraphe 19), 1^{er} décembre 1994 :

<http://www.nato.int/docu/pr/1994/p94-116f.htm>

Déclaration du Sommet de Bruxelles, qui jette les bases d'un dialogue dans la région (paragraphe 22), janvier 1994 :

<http://www.nato.int/docu/commf/c9401102.htm>

Le Dialogue méditerranéen :

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

L'Initiative de coopération d'Istanbul :

<http://www.nato.int/issues/ici/index-f.html>

Discours prononcé à Amman (Jordanie) par M. l'ambassadeur Minuto-Rizzo, Secrétaire général délégué de l'OTAN, 26 juin 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060626a.htm>

Discours prononcé au Caire (Égypte) par M. l'ambassadeur Minuto-Rizzo, Secrétaire général délégué de l'OTAN, 13 février 2006 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060213b.htm>

Discours prononcé à Tunis par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, 28 avril 2005 :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050428b.htm>

Transcription du débat vidéo interactif de la série "Stopwatch" consacré à l'amélioration des communications entre les pays méditerranéens, 11 mars 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050311a.htm>

Transcription de l'interview de Nicola de Santis, chef de la Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération d'Istanbul (Division Diplomatie publique), janvier 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm>

OTAN Hebdo : l'OTAN célèbre le 10^e anniversaire du Dialogue méditerranéen ; 8 décembre 2004 :

<http://www.nato.int/docu/update/2004/12-december/f1208c.htm>

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Minuto-Rizzo, Secrétaire général délégué de l'OTAN, au *Royal United Services Institute* (RUSI) de Londres, le 29 novembre 2004, sur le thème « La Méditerranée et le Moyen-Orient : la génération montante » (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041129a.htm>

Discours de Lord Robertson au *Royal United Services Institute* (RUSI) à Londres, le 30 juin 2003, sur le thème « L'OTAN et la sécurité en Méditerranée : étapes concrètes sur la voie du partenariat », dans lequel il définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030630a.htm>

L'initiative de coopération d'Istanbul

Au Sommet de l'OTAN de juin 2004, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI). Cette initiative permet aux pays du Moyen-Orient élargi et à l'OTAN d'établir entre eux des liens de coopération pratique bilatérale dans le but de favoriser la sécurité mondiale et régionale. À ce jour, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar participent à l'ICI.

En vertu du principe d'inclusivité, cette initiative est ouverte à tous les pays intéressés de la région qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

La participation de chaque pays intéressé est examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord, au cas par cas et sur le fond. Au départ, l'initiative a été proposée à l'Arabie Saoudite, au Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, et au Qatar, qui sont tous membres du Conseil de coopération du Golfe. L'ICI est aussi ouverte à d'autres pays et n'exclut pas la participation de l'Autorité palestinienne.

L'Alliance propose de coopérer dans un certain nombre de domaines qui sont énoncés dans le document d'orientation officiel de l'ICI, lequel a été rendu public au Sommet d'Istanbul. Ce document prévoit ce qui suit :

- contribuer à des opérations dirigées par l'OTAN et à la lutte contre le terrorisme ;
- endiguer les trafics d'armes et les flux de matières pouvant servir à fabriquer des ADM ;
- améliorer la capacité de ces pays à faire face aux menaces et aux défis communs, en coopération avec l'OTAN.

Six domaines de coopération pratique ont été définis parmi lesquels les pays participants peuvent choisir :

1. la fourniture d'avis adaptés sur les questions telles que la réforme de la défense, l'établissement des budgets de la défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires ;
2. la coopération entre militaires, le but étant de favoriser l'interopérabilité grâce à la participation à certains exercices militaires ainsi qu'à des activités d'entraînement et de formation connexes susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces à mener des opérations avec celles de l'Alliance dans le cadre des contributions fournies par ces pays aux opérations dirigées par l'OTAN ;
3. la coopération à la lutte contre le terrorisme, notamment par un partage des données du renseignement et par la coopération maritime ;
4. la contribution aux activités de l'Alliance concernant la non-prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs ;
5. la coopération dans le domaine de la sécurité aux frontières, le but étant de lutter contre le terrorisme, la contrebande des armes légères et de petit calibre et les trafics illicites ;
6. la participation aux activités en rapport avec les plans civils d'urgence, à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

Le succès de l'ICI est subordonné à l'implication des pays de la région. L'OTAN et les pays participants conviennent donc qu'il est nécessaire d'actualiser les connaissances des responsables politiques et des faiseurs d'opinion concernant l'OTAN et cette initiative. Une opération conjointe de diplomatie publique est donc en cours dans la région.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Document d'orientation de l'OTAN sur l'Initiative de coopération d'Istanbul, 28 juin 2004 :
<http://www.nato.int/docu/comm/2004/06-istanbul/docu-cooperation-f.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le lancement de l'ICI (paragraphe 37 et 38), 28 juin 2004 :
<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

L'Initiative de coopération d'Istanbul :

<http://www.nato.int/issues/ici/index-f.html>

« Le rôle de l'OTAN dans la sécurité du Golfe » - discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à Doha (Qatar), le 1^{er} décembre 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051201a.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à Rome (Italie), 18 mars 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050318a.htm>

Transcription du débat vidéo interactif de la série "Stopwatch" consacré à l'amélioration des communications entre les pays méditerranéens, 11 mars 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050311a.htm>

Transcription de l'interview vidéo de Nicola de Santis, chef de la Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération d'Istanbul (Division Diplomatie publique), janvier 2005 (en anglais) :

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm>





Division Diplomatie publique de l'OTAN

1110 Bruxelles – Belgique

www.otan.nato.int

natodoc@hq.nato.int

© OTAN 2007

